

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 11 mai 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°4

DÉCISION N° 137/DEF/DCSCA/SD-AS/BRL

relative au barème n° 1 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers des armées, groupe de spécialités « armées de terre et de l'air ».

Du 12 janvier 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *sous-direction « achats-soutien » ; bureau « régulation logistique ».*

DÉCISION N° 137/DEF/DCSCA/SD-AS/BRL relative au barème n° 1 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers des armées, groupe de spécialités « armées de terre et de l'air ».

Du 12 janvier 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 2 6 5 S

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Instruction n° 30550/DEF/DCCAT/ORH/PM du 1er juillet 2002 (BOC, 2002, p. 5507 ; BOEM 550.2.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Un barème.

Texte abrogé :

Décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - n° 31208/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 (BOC, p. 4364 ; BOEM 550.3.3, 555.4.4) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 550.3.3, 555.4.4

Référence de publication : BOC N°21 du 11 mai 2012, texte 4.

SOMMAIRE

Préambule.

1. PRINCIPALES RÉPARATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN À EFFECTUER SUR LES EFFETS D'HABILLEMENT.

1.1. Principales réparations.

1.2. Travaux d'entretien du 2e degré.

1.3. Réparation des ensembles intempéries imper-respirants avec étanchement.

1.4. Réparations des vêtements textiles des pompiers.

1.5. Réparations des blousons de vol.

2. RÉPARATIONS À CARACTÈRE INHABITUEL À EFFECTUER SUR LES EFFETS D'HABILLEMENT.

2.1. Effets principaux.

2.2. Articles divers.

3. RÉPARATIONS D'ENTRETIEN ET TRANSFORMATIONS À EFFECTUER SUR LES EFFETS DE COUCHAGE.

3.1. Réparation d'entretien à effectuer sur les effets de couchage.

3.2. Transformations à effectuer sur les effets de couchage.

4. TRAVAUX D'AJUSTAGE ET TRANSFORMATIONS À EFFECTUER SUR CERTAINS EFFETS D'HABILLEMENT.

4.1. Ajustage sur effets à manches.

4.2. Ajustage sur d'autres effets.

4.3. Repassage (articles homme et femme).

5. ARMÉE DE TERRE : GALONNAGE ET ÉCUSSONNAGE DES EFFETS D'HABILLEMENT DU PERSONNEL OFFICIER ET NON OFFICIER.

5.1. Galonnage des tenues.

5.2. Effets de coiffure.

5.3. Attributs divers.

5.4. Fourreaux.

5.5. Broderie et marquage.

5.6. Attributs du personnel officier.

5.7. Attributs des généraux.

6. ARMÉE DE L'AIR : GALONNAGES, ÉCUSSONNAGES ET POSE DES INSIGNES SUR LES EFFETS D'HABILLEMENT ET DE COIFFURE CONCERNANT LES OFFICIERS, ÉLÈVES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS, ÉLÈVES SOUS-OFFICIERS ENTRANT EN ÉCOLE DE SPÉCIALISATION ET MILITAIRES TECHNICIENS DE L'AIR.

6.1. Manteau de drap de la tenue de sortie.

6.2. Veste de la tenue de sortie.

6.3. Fourreaux d'épaules.

6.4. Insignes de grade et marquage nominatif.

6.5. Casquette.

6.6. Divers.

7. CONFECTIONS SUR MESURES D'EFFETS D'HABILLEMENT.

- 7.1. Armée de terre.
 - 7.2. Armée de l'air.
 - 7.3. Tenues de combat et de spécialités terre et air.
 - 7.4. Militaires infirmiers et techniciens féminins des hôpitaux des armées.
 - 7.5. Tenue des militaires motocyclistes.
 - 7.6. Tenue des militaires pratiquant l'équitation.
 - 7.7. Articles divers.
8. TEXTE ABROGÉ.

Préambule.

Le barème n° 1, ci-joint, fixant les temps d'exécution des différents travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers des armées groupe de spécialités « armées de terre et de l'air », ainsi que les allocations de matières à leur consentir à ce titre, est approuvé.

1. PRINCIPALES RÉPARATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN À EFFECTUER SUR LES EFFETS D'HABILLEMENT.

1.1. Principales réparations.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 3E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
Effets à manches.				
	Col.			
	Confection et pose d'un col ou changement d'un dessus ou d'un dessous :			
101	- effets en drap (ou en cuir) ;	45	0,11	
102	- effets en toile ;	25	0,11	
103	- combinaisons ;	35	0,18	
104	- effets en tissu enduit.	35	0,18	
105	Confection et remplacement d'une patte frileuse.	20	0,02	
	Manches.			
106	Réfection d'une emmanchure ne comportant que le réglage et le rabattement de la doublure de manche.	8		
107	Réfection complète d'une emmanchure avec remontage partiel de la manche, réglage et rabattement de la doublure de manche.	15		
	Réfection du bas d'une manche (2) :			
108 A	- avec démontage et remontage de la doublure ;	15		
108 B	- sans démontage ni remontage de la doublure ;	8	0,02	
108 C	- avec parement botte ou piqué.	30	0,07	
110	Remplacement d'un poignet d'un effet de dessus.	20	0,03	
111	Remplacement d'un poignet d'une chemise.	10	0,04	
112	Remplacement d'un renfort de coude.	14	0,02	

113	Remplacement d'une patte de serrage de bas de manche.	10	0,02	
	Pattes d'épaules.			
	Confection et pose d'une patte d'épaule :			
114	- effets en drap ;	20	0,03	
115	- autres effets.	15	0,03	
	Divers.			
116 A	Remplacement de l'insigne patronymique en ruban support auto-agrippant (support et applique) de largeur 2,5 cm.	4	0,12 m de ruban crochet et 0,12 m de ruban astrakan.	
116 B	Remplacement du ruban partie astrakan (poils) pour support galonnage de 5 × 5 cm.	4	0,05	
117	Changement de tous les boutons d'uniforme d'un effet par bouton (3).	2		
117 bis	Pose de boutons.	20	1 jeu de 10 boutons.	
117 A	Pose d'un bouton sur une veste de combat.	2		
117 B	Pose d'un bouton sur une parka.	2		
117 C	Pose d'un bouton pour port d'une fourragère.	2		
117 D	Pose d'un bouton sur une jupe.	2		
117 F	Pose d'un bouton sur une veste.	2		
117 G	Pose d'un bouton sur un blouson.	2		
117 H	Pose d'un bouton sur une chemise.	2		
Effets à jambes.				
	Pose d'un fond :			
118	- pris en couture ;	35		
119	- plaqué.	20		
119 A	Pose d'une doublure de fond (fond de propreté).	12	0,04	
119 B	Changement d'une sous-patte ou d'un sous-pont de braguette.	25	0,03	
120	Remplacement d'une plaque de genou.	20	0,06	

	Réfection d'un bas de jambe (4) :			
121	- avec rabattement à points invisibles ;	15		
122	- avec ourlet ou rempli piqué à la machine.	10		
	Changement de la talonnette sur le bas d'une jambe de pantalon comportant un ourlet ou un rempli (5) :			
123 A	- rabattu à points invisibles ;	15	0,50	Talonnette.
123 B	- piqué machine.	8		
124	Doublage d'un pantalon (6).	95	0,95	
Opérations communes aux effets à manches et à jambes.				
125	Remplacement d'une poche plaquée par une poche prélevée sur un autre effet.	20		
	Confection et pose d'une patte de poche, en remplacement d'une patte usée :			
126	- avec une boutonnière ou une pattelette ou un bouton-pression ;	20	0,03	
127	- sans boutonnière, mais avec sous-patte munie d'une boutonnière.	25		
128	Remplacement d'une bande auto-agrippante, largeur 2 cm, poche revolver ou ceinture.	3	Partie crochets = 0,04. Partie poils = 0,04.	
129	Remplacement d'une bande auto-agrippante, largeur 2 cm, bas de manches.	20	Partie crochets = 0,33. Partie poils = 0,33.	
130	Réfection complète de l'ouverture de poche (7)	20		
	Réfection d'un sac de poche (7) :			
131	- sur effet doublé ;	20	Effets à manches = 0,10.	
132	- sur effet non doublé.	12	Effets à jambes = 0,16.	
	Pose d'une pièce en couture :			
133	- sur un effet ou partie d'effet doublé ;	35		
134	- sur un effet ou partie d'effet non doublé.	18		
135	Pose d'une pièce plaquée (sur un effet ou une partie d'effet non doublé).	10		

136	Changement d'un bord côté élastique en bas de manche ou de jambe.	20	Bord côte suivant longueur.	
137	Réfection de l'ourlet du bord intérieur d'un effet (8).	8		
138 A	Changement d'un lacet ou d'un ruban.	8		
138 B	Changement d'un élastique.	8		
139	Piquer un lacet ou un ruban fixe.	5		
140	Changement d'une fermeture à glissière jusqu'à 30 cm (9).	30	1 fermeture à glissière.	Pour les réparations des ensembles imper-respirants, les demi-produits doivent être hydrofugés (fils, fermetures à glissières).
140 A	Changement d'une fermeture à glissière dans l'ouverture d'une poche (9).	35	1 fermeture à glissière.	
140 B	Changement d'une fermeture à glissière d'une chemise de combat en maille (9).	12	1 fermeture à glissière.	
140 TH 1	Changement d'une fermeture thermostable à glissière de poche.	35	1 fermeture à glissière.	
140 TH 2	Changement d'une fermeture thermostable bas de jambe.	30	1 fermeture à glissière.	
140 TH 3	Changement d'une fermeture thermostable bas de manche sur un vêtement thermique.	30	1 fermeture à glissière.	
141	Changement d'une fermeture à glissière plus de 30 cm et jusqu'à 1 m (9).		1 fermeture à glissière.	
141 A	Changement d'une fermeture 2 curseurs 55 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 B	Changement d'une fermeture 2 curseurs 60 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 BL	Changement d'une fermeture nylon sur une parka ou un blouson.	45	1 fermeture à glissière.	
141 C	Changement d'une fermeture 2 curseurs 65 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 CV 1	Changement d'une fermeture nylon sur un coupe-vent 70 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 CV 2	Changement d'une fermeture nylon sur une jambe de coupe-vent 30 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 D	Changement d'une fermeture 2 curseurs 70 cm.	45	1 fermeture à glissière.	

141 E	Changement d'une fermeture sur une parka 70 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 F	Changement d'une fermeture sur une parka 75 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 G	Changement d'une fermeture sur un blouson polaire.	45	1 fermeture à glissière.	
141 H	Changement d'une fermeture thermostable 70 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 I	Changement d'une fermeture thermostable 98 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 J	Changement d'une fermeture à curseur réversible.	45	1 fermeture à glissière.	
141 K	Changement d'une fermeture à double curseurs réversibles.	45	1 fermeture à glissière.	
141 PM 1	Changement d'une fermeture sur une parka microporeuse 60 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 PM 2	Changement d'une fermeture sur une parka microporeuse 65 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 PM 3	Changement d'une fermeture sur une parka microporeuse 70 cm.	45	1 fermeture à glissière.	
141 PM 4	Changement d'une fermeture sur une parka microporeuse 75 cm	45	1 fermeture à glissière.	
142	Changement d'une fermeture à glissière plus de 1 m et jusqu'à 2 m (9).	70	1 fermeture à glissière.	
142 A	Changement d'une fermeture d'ejection duvet 1,20 m.	70	1 fermeture à glissière.	
142 B	Changement d'une fermeture sur une combinaison de saut.	70	1 fermeture à glissière.	
143	Changement d'une fermeture à glissière plus de 2 m (9).	90	1 fermeture à glissière.	
143 A	Changement d'une fermeture d'ejection duvet 2,40 m.	90	1 fermeture à glissière.	
144 A	Remplacement d'un bouton-pression (partie mâle ou femelle) ou d'un rivet avec, au besoin, réparation de l'emplacement.	5	1 bouton-pression ou 1 rivet.	Pour les réparations des ensembles intempéries imper-respirants, les boutons-pression et rivets sont étanches.
144 B	Remplacement d'une boule.	2	1 boule.	
144 C	Remplacement d'un bouton de type « bouton d'arme » grand modèle (1).	10	1	Réparation à effectuer sur la parka bleu uniforme.
144 D	Remplacement d'un bouton de type « bouton d'arme » petit modèle (10).	10	1	Réparation à effectuer sur la parka bleu uniforme.

- (1) Allocations forfaitaires en mètre linéaire et en laize utile 149 cm, en tissu de fond ou en tissu en doublure de même nature que celui utilisé dans la confection de l'effet. Ces matières ne sont facturées que dans la mesure où elles ne peuvent être prélevées sur des effets hors service.
- (2) Les temps prévus pour cette opération constituent une moyenne forfaitaire couvrant tous les travaux susceptibles d'être exécutés pour la remise en état de cette partie de l'effet.
- (3) Cette opération est indépendante de celle effectuée au titre de l'entretien.
- (4) Temps forfaitaires couvrant toutes les opérations susceptibles d'être exécutées sur cette partie de l'effet, y compris, le cas échéant, le remplacement de la talonnette.
- (5) Ces opérations ne peuvent être facturées en même temps que les opérations 121 et 122, pour un même effet.
- (6) Cette opération ne s'effectuera que sur avis du service médical (allergie déclarée au tissu de fond).
- (7) Ces opérations peuvent être cumulées.
- (8) Cette opération n'est à facturer, pour les chemises, qu'au titre de l'entretien.
- (9) Cas particuliers : les rubans sont coupés au ras des fourreaux de l'ouverture. La nouvelle fermeture est posée à plat par piqûre au point de navette effectuée sur la surpiqûre existante. Les extrémités supérieures des rubans de la fermeture à glissière, préalablement repliées, sont consolidées par un aller-retour machine. Cette opération ne prévoit pas celle des sacs : se reporter aux opérations communes.
- (10) Opération conforme aux prescriptions de la notice technique air 21-05 (n.i. BO).

1.2. Travaux d'entretien du 2e degré.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 3E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	OBSERVATIONS.
	Effets d'habillement.		Sont dénommés travaux d'entretien du premier degré, les travaux d'exécution facile comme la pose de boutons ou la réfection d'une petite couture : ces travaux doivent normalement être effectués dans les unités ou par les détenteurs eux-mêmes.
145	Entretien 100 p. 100 sur effet de drap.	10 par effet.	
145 A	Entretien 50 p. 100 sur effet de drap.	5 par effet.	
146	Entretien 100 p. 100 sur effet de toile (1) (2).	18 par effet.	Sont considérés comme travaux d'entretien du deuxième degré : reprise d'un accroc, d'un trou, d'une déchirure sur tous les effets y compris les tricotés et les chandails, réfection d'une boutonnière, d'un arrêt, etc., y compris les travaux d'entretien du premier degré (pose de boutons, agrafes et portes, réfection d'ourlets ou de couture) qui seraient nécessaires simultanément.
146 A	Entretien 50 p. 100 sur effet de toile.	9 par effet.	
146 B/1	Entretien 100 p. 100 sur une combinaison.	28	Les temps ci-contre constituent des forfaits. Aussi, lorsqu'il y a lieu d'effectuer plusieurs réparations d'entretien sur un même effet, les temps fixés restent inchangés.
146 B/2	Entretien 50 p. 100 sur une combinaison.	14	
147/1	Entretien 100 p. 100 sur effet en tissu enduit.	10 par effet.	Ces temps sont réduits de 50 p. 100 pour les effets sur lesquels ont été effectués simultanément une ou plusieurs réparations et une opération d'entretien.
147/2		5 par effet.	

	Entretien 50 p. 100 sur effet en tissu enduit.	
148/1	Entretien 100 p. 100 sur une chemise.	10
148/2	Entretien 50 p. 100 sur une chemise.	5
150/1	Entretien 100 p. 100 sur un chandail ou sous-vêtement.	10
150/2	Entretien 50 p. 100 sur un chandail ou sous-vêtement.	5
151	Entretien sur une paire de gants, une paire de chaussettes ou un tour de cou.	5
	Vêtements imper-respirants.	
152	Vêtements intempéries (entretien) (2).	26
152 A	Vêtements intempéries (demi-entretien) (2).	13
	Divers.	
	Effets divers en drap ou en toile, autres que ceux prévus ci-dessus, tels que :	
153	- serviettes de toilette, torchons, enveloppes de bidon, sacs en toile tous modèles, musettes tous modèles (par effet).	5
	Travaux divers.	
154	Repasser une tenue ayant dû être désinfectée à l'étuve (3).	105

(1) Et pantalon fuseau en tissu élastique.

(2) Avec vérification de l'étanchéité.

(3) Cette opération doit demeurer exceptionnelle et ne doit être effectuée de toute façon qu'à la demande expresse de l'unité.

1.3. Réparation des ensembles intempéries imper-respirants avec étanchement.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E	ALLOCATIONS DE MATIÈRES (1)	OBSERVATIONS.
-----------------	--------------------------	---	-----------------------------	---------------

		ÉCHELON).	EN MÈTRE LINÉAIRE.	
	Réparation d'une déchirure (1) :		Patch de réparation ou bande d'étanchéité.	
155	- moins de 5 cm ;	12 (2)		
156	- de 5 cm à 10 cm ;	15 (2)		
157	- 10 cm et plus.	20 (2)		
	Remplacement d'une bande auto-agrippante :			
158	- largeur 2,5 cm pour les bas de manches ;	28 (3)	0,17	
159	- largeur 5 cm pour les bas du pantalon.	28 (3)	0,17	
	Remplacement d'une fermeture à glissière :		1 fermeture à glissière.	Fermeture à glissière avec traitement hydrofuge.
160	- sous les bras ;	60 (3)		
161	- de braguette.	50 (3)		
162	Pose d'une pression étanche.	3	1 pression étanche.	
163	Changement du cordon élastique de capuchon.	14	1 cordon élastique.	
164	Changement du cordon élastique de bas de parka.	12	1 cordon élastique.	
165	Remplacement capuchon d'embout cordon.	2	1 capuchon.	
166	Remplacement bloque cordon.	3	1 bloque cordon.	
167	Remplacement boucle sac de transport.	5	1 boucle.	
168	Pose d'une pièce en doublure.	25 (2)		
169	Pose d'un patch collé.	10 (2)	10 cm ² de patch étanche.	
170	Temps forfaitaire de mise en œuvre.	4		Uniquement pour les réparations individuelles et quel que soit le nombre de réparations.

(1) Avec rustine ou bande d'étanchement.

(2) Le temps des tests d'étanchéité de 3 minutes est compris dans le temps alloué.

(3) Temps comprenant le décollage, le dépiquage, la pose de la fermeture à glissière et l'étanchement.

1.4. Réparations des vêtements textiles des pompiers.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
171	Remplacement d'un renfort de genou. Remplacement d'un renfort d'avant bras.	25	Renfort de genou ou d'avant bras 0,30.	Le maître-ouvrier tailleur doit être accrédité par l'industriel fournissant les vêtements. Tous les composants doivent répondre aux caractéristiques initiales du produit.
172	Changement d'un bord côte élastique bas de manche.	25	Bord côte suivant longueur.	
173	Changement d'un ruban d'un élastique coulissant.	10	Élastique 0,25.	
174	Changement d'une bande élastique de ceinture de sur-pantalon.	15	Bande élastique 0,80.	
175	Changement d'une fermeture à glissière de poche de veste.	43	1 fermeture à glissière.	
176	Changement d'une fermeture à glissière de 30 cm jusqu'à 100 cm.	56	1 fermeture à glissière.	
177	Réparation d'une déchirure 5 cm.	15	Textile 0,025.	
178	Réparation d'une déchirure entre 5 et 10 cm.	19	Textile 0,10.	
179	Réparation d'une déchirure de plus de 10 cm.	25	Suivant dimension.	
180	Remplacement d'un velcro devant.	35	Velcro 0,50.	
181	Remplacement de la manche et du col.	20	Textile 0,70.	
182	Pose d'une collée non piquée petite (sur textile ou membrane).	13	Patch de réparation.	
183	Pose d'une collée non piquée moyenne (sur textile ou membrane).	15	Patch de réparation.	
184	Pose d'une collée non piquée grande (sur textile ou membrane).	19	Patch de réparation.	
185	Pose d'un bandelage collé (pour 10 cm).	4	Bandelage 0,10.	
186	Bande rétro - réfléchissante (pour 10 cm).	13	Bande rétro - réfléchissante 0,10.	
187	Allongement de bretelles.	20	Élastique suivant longueur.	

1.5. Réparations des blousons de vol.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
191	Remplacement d'un poignet « stretch » :	45		Dans tous les cas : - obligation formelle d'employer des produits non feu
	- « stretch » (1).		0,40	
192	Remplacement de la manche droite complète avec poignet « stretch » :	137		Ainsi, tous les composants, notamment les demi-produits thermostables (fermetures à glissières thermostables, ruban thermostable, fils à coudre aramide, etc.) doivent répondre aux caractéristiques initiales du produit prévues dans la notice technique « air » n° 24-90 (3). La réparation comprend le démontage, la fabrication (selon le cas) du nouvel élément neuf, le remplacement des demi-produits usés par des demi-produits neufs et leur pose.
	- tissu SFTV 250/295 (1) ;		0,70	
	- tissu SFTV 160 pour doublure (1) ;		0,35	
	- « stretch » (1).		0,40	
193	Remplacement du rabat de la poche de manche gauche :	45		Pour l'armée de l'air : - l'atelier du maître-ouvrier tailleur doit être accrédité par la brigade soutien de l'homme du commandement du soutien de la force aérienne (CSFA).
	- tissu SFTV 250/295 (1).		0,05	
194	Remplacement d'un « stretch » ceinture sur un devant :	70		L'accréditation est donnée à l'atelier du maître-ouvrier tailleur de la base aérienne (BA) 701 de Salon-de-Provence.
	- « stretch » (1).		0,40	
195	Remplacement du dessus de col :	117		
	- tissu SFTV 250/295 (1).		0,15	
196	Remplacement de la fermeture à glissière des devants.	142	Une fermeture à glissière (1) : - largeur = 7mm.	

	Changement d'une garde de braguette, triplée intérieurement.									
221	Changement de la doublure de ceinture avec gros-grain.	25								
223	Remplacement d'un passant de ceinture.	5	5							
224	Changement d'un soufflet de bas de jambe ou de bas de manche.						30	10		
225	Confection d'un « œillet fil » avec au besoin, réparation de l'emplacement.	5	5	5	5					
226	Pose d'une pièce à la doublure.	15	15							
227	Pose d'une pièce collée non piquée.				10					
228	Pose d'une pièce piquée et collée.				12					
229	Pose d'un bandelage collé (pour 10 cm).				3				Bande d'étanchéité.	Pour effets microporeux ou enduits.
230	Changer la doublure d'une manche.	20							0,30	
231	Pose d'une étiquette en tissu (de 10 x 5 cm environ) cousue sur tout son pourtour (bord non repliés).	2	2	2	2					
232	Réfection du bout libre de la ceinture.	10	10		10	10				
233	Changement d'un devant.				90					
234	Changement du dos.				60					
235					75					Sangle et élastique.

	Confection et pose de bretelle avec élastique.									
236	Réfection d'une partie de bretelle.				15					
237	Réfection d'une boutonnière avec au besoin réparation de l'emplacement.	10	10	10	10	10	10	10		
238	Remplacement de la bande auto-agripante du devant.						70		Poils = 1,30. Crochets = 1,30.	
238 A	Remplacement des bandes auto-agripantes des bas de jambes.						40		Poils = 0,40. Crochets = 0,40.	
239	Confection et pose d'une poche transparente.						35			Tissu = 0,13 m (pour 10 poches). Bande auto-agripante = 7,5 x 1,5 cm vinyl = 9x 6 cm.
240	Remplacement d'une patte de protection sur la fermeture à glissière et des pattes (2).		25							
241	Raccourcir les manches avec déplacement des fermetures à glissière et des pattes (2).						85			
242	Raccourcir les jambes de l'article avec déplacement des fermetures à glissière, renforts genoux et pattes de bas de jambes (2).						120			

(1) Cette opération concerne toutes les pattes de serrage des ceintures ou des bas de jambe, ainsi que la patte frileuse du col des effets spéciaux et d'épaule.

(2) Pour la combinaison de vol cabine étroite : voir numéros d'ordre 436,437,438.

2.2. Articles divers.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 3E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
	Effets de coiffure.			
250	Remplacement du pourtour en cuir d'un béret.	10		
251	Remplacement d'une visière (de képi ou de casquette).	15	1 visière rayonne noire en 100 : 0,20 m.	
252	Remplacement de la coiffe intérieure d'un képi.	38		
253	Remplacement de la fausse jugulaire.	8	1 fausse jugulaire.	
254	Regalonnage d'un képi.	20	2 boutons. 0,60 m de soutache.	
	Lunettes pour personnels motorisés.			
255	Remplacement du ruban de fixation.	10	Ruban élastique 0,45 m.	
	Sacs de couchage.			
261	Pose d'une pièce plaquée.	25		
262	Réfection des bords (par longueur de 1 m).	30		
263	Changement de la coulisse.	20		
264	Changement d'un lacet ou d'un ruban coulissant.	8		
265	Remplacement d'une poignée de portage.	15		
266	Réparation des sangles.	10		
266 A	Pose d'un anneau sur une sangle de tente.	5		
266 B	Pose d'un clip de portage pour coupe-vent.	10		
266 C	Pose d'un coulant de sangle.	5		
266 E	Pose d'un embout de sangle.	5		
267 A	Réparation de la toile d'un fond de sac avec bouton pression.	45	Toile polyamide 90/160 en 150 = 1,40 m fournie par l'administration.	

267 B	Réparation de la toile d'un fond de sac sans bouton pression.	40	Toile polyamide 90/160 en 150 = 1,40 m fournie par l'administration.	
	Combinaison thermostable.			
268	Pose de pièces à partir d'effets réformés et entretien.	18	Fils thermostables.	

3. RÉPARATIONS D'ENTRETIEN ET TRANSFORMATIONS À EFFECTUER SUR LES EFFETS DE COUCHAGE.

3.1. Réparation d'entretien à effectuer sur les effets de couchage.

Les temps prévus doivent couvrir toutes les opérations d'entretien, y compris la pose de pièces.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 3E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	OBSERVATIONS.
301	Réparation de l'enveloppe de matelas.	18	
302	Réparation de la taie mobile de matelas en largeur 70, 80 ou 90 cm.	14	
303	Réparation de la taie mobile de matelas avec remplacement de rubans (1).	18	
304	Réparation de l'enveloppe de traversin.	10	
305	Réparation de la taie mobile de traversin ou d'oreiller.	7	
306	Réparation de la taie mobile de traversin avec remplacement de rubans (2).	10	
307	Réparation de l'isolateur de sommier.	20	
309	Réparation d'une grande couverture réglementaire (sans surfilage des grands côtés).	13	
310	Réparation d'une grande couverture réglementaire (avec surfilage des grands côtés).	20	
311	Réparation d'une couverture « modèle divers » (sans surfilage des grands côtés).	12	
312	Réparation d'une couverture « modèle divers » (avec surfilage des grands côtés).	16	
313	Réparation d'un dessus de lit (sans surfilage des grands côtés).	9	
314	Réparation d'un dessus de lit (avec surfilage des grands côtés).	18	

												d'administration militaire, école nationale des sous-officiers d'active), tenue de tradition et tenue de cérémonie des formations musicales.
	Ajuster la longueur des manches avec parements :											
401	- raccourcir ou allonger sans bande rapportée ;	30	30		50	30 (8)	30 (8)					
402	- allonger avec bande rapportée.	40	40		60	40 (9)	40 (9)					
	Ajuster la longueur des manches sans parements :											
403	- raccourcir ou allonger sans bande rapportée ;	30	30	30	30 (1)	30	30	20				
404	- allonger avec bande rapportée.	45	45	45	45 (1)	45	45					
	Raccourcir les manche :											
405 A	- sans démontage de la gorge ;							30	30			
405 B	- avec démontage de la gorge ;							55	55			
405 C	- manches tailleur ;	30	30	30		30	30					
405 D	- manches à poignet rapporté et avec triangle d'aisance.										105	
407		50	50	50		40	40	85		20		

419	a) par un accompagnement piqué main ;				30	30	30					
420	b) par feuille de ouate.				20	20	20					
421	Poser deux américaines.			60 (7)				60 (7)				

- (1) Ajouter seize minutes à ces temps pour le changement éventuel des galons circulaires.
- (2) Ces travaux concernent les imperméables livrés avec bas de l'effet de manches non arrêtés (XL).
- (3) Modifier la tension des élastiques.
- (4) Pour cette opération (sauf effets confectionnés en mesure industrielle pour lesquels ces transformations doivent demeurer l'exception) :
- démonter les coutures de côtés et des manches ;
 - régler en reprenant l'ampleur sur les devants, le dos, les emmanchures ;
 - remonter en absorbant, si besoin est, l'excédent de longueur de tour de manche par la couture du coude.
- (5) Pour la tenue de cérémonie, le temps alloué est de dix minutes.
- (6) Enlever l'excédent du tissu à l'emmanchure en fermant la pince : en faire une s'il y a lieu ; recreuser l'emmanchure s'il y a lieu, remonter.
- (7) Pour le personnel féminin (américaines doublés dans le blouson).
- (8) Pour la veste air, le temps est de 45 mn dont 15 mn consacrées à la dépose des parements de bas de manche.
- (9) Pour la veste air, le temps est de 55 mn dont 15 mn consacrées à la dépose et la repose des parements de bas de manche.
- (10) Avec dépose, transformation ou confection d'un nouveau col et pose.

4.2. Ajustage sur d'autres effets.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).							
		Pantalon.		Combinaison vol cabine étroite.	Jupe terre de France.	Jupe Whipcord.	Jupe air.	Culotte d'équitation ou culotte courte.	Parka bleu uniforme (air).
		Cadre et militaire du rang.	Toile ou combat.						
		A	B	C	D	E	F	G	H
436	Raccourcir les manches avec déplacement des fermetures à glissières (1).			85					
437	Raccourcir les jambes avec déplacement des fermetures à glissières (1).			120					

438	Changement de la fermeture à glissière du devant (1) (5).	30	30	30	35	35	35	30	70
439	Retouche de l'entrejambe du pantalon (2).	20	20						
440	Adaptation d'un pantalon pour personnel féminin.	90	90						
441	Ajuster la ceinture.	20						20	
441 B	Ajuster la ceinture sur pantalon de toile ou de combat.		20						
441 F	Ajuster la ceinture sur une jupe.				20	20	20		
	Ajuster la longueur : Effet livré bas non terminés :								
442 A	- bas à points invisibles (3) ;	25							
442 B	- bas à points invisibles (6) (7) ;	23							
442 F	- bas à points invisibles sur une jupe.				25	25	25		
	Effet livré bas terminés :								
443	a) bas piqué machine ;		16						
444	b) bas à points invisibles (3) (4).	45							
445	Bas piqué machine avec passage d'un élastique.		40						
446	Modifier l'ampleur du bassin par la couture de fond et d'entrejambe.	60	50						
447	Ajuster la longueur d'entrejambe de la culotte par la manchette.							16	
448 A	Réduire simultanément la longueur et la largeur avec ourlet du rempli du bas rabattu à points invisibles.	90							
448 B	Réduire simultanément la longueur et la largeur avec ourlet du rempli du bas piqué à la machine.		76						
449	Ajuster les côtés sans démonter la fermeture à glissière.	100							
449 B	Ajuster les côtés sans démonter la fermeture à glissière sur pantalon de toile ou de combat.		100						
450					120	60			

	Ajuster les côtés en démontant la fermeture à glissière.							
450 F	Ajuster les côtés en démontant la fermeture à glissière sur une jupe air.						120	
451	Ajuster les côtés en démontant la fermeture à glissière et la ceinture.				180	90	100	
452	Allonger la jupe doublée.				80	40	45	
453	Raccourcir la jupe doublée.				80	40	45	
454	Ajuster la longueur de la fente de la jupe.						18	

(1) Il est impératif d'employer du fil à coudre et des fermetures à glissières thermostables, dans le cas des vêtements thermostables.

(2) Les temps fixés sont des temps forfaitaires destinés à couvrir toutes les opérations susceptibles d'être exécutées sur les deux jambes, y compris éventuellement le remplacement des talonnettes et le déplacement des pattes de serrage. Forfait comprenant la pose d'une talonnette.

(3) Forfait comprenant la pose d'une talonnette.

(4) Réfection du bas de jambes avec faux ourlet.

(5) Longueur comprise entre 0,30 et 1 mètre.

(6) Forfait sans pose de talonnette.

(7) Ne concerne que le personnel féminin.

Nota. Les draps ou les toiles à employer pour ces transformations devront être choisis de manière à éviter les disparités dans les parties visibles du vêtement.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).			
		Veste de combat.	Pantalon de combat.	Allocations de matières en mètre linéaire.	Observations.
473	Réduire l'ampleur de la veste de combat (1).	35			
474	Réduire la longueur de la veste de combat (1).	20			
485	Réduire l'ampleur du pantalon de combat (1).		50		
486	Réduire la longueur du pantalon de combat (1).		15		

(1) Cette opération n'est à effectuer que sur demande dûment motivée.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 5E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).		
		Vareuse	Allocations de matières en mètre linéaire.	Observations.
500	Passage pour aiguillette (1).	90		

(1) Cette opération n'est à effectuer que sur demande dûment motivée.

4.3. Repassage (articles homme et femme).

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4e CATÉGORIE, 2e ÉCHELON).						
		Manteau.	Imperméable.	Jupe.	Vareuse Veste air.	Blouson.	Pantalon.	Chemise Chemisier Chemisette.
		A	B	C	D	E	F	G
490	Repassage complet à la main (1).	40	40	30	45	30	20	15
491	Repassage sur mannequin ou à la presse.	15	15	15	15	12	10	10
492	Formation de plis ou surpiquage.							25
492 F	Formation de plis ou surpiquage sur un pantalon.						25	

(1) Cette opération n'est à effectuer que sur demande dûment motivée.

5. ARMÉE DE TERRE : GALONNAGE ET ÉCUSSONNAGE DES EFFETS D'HABILLEMENT DU PERSONNEL OFFICIER ET NON OFFICIER.

5.1. Galonnage des tenues.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX (1).	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
Tenues de gala des aspirants, majors, adjudants-chefs et adjudants.				
501	Aspirant : galon circulaire au bas des manches : barré verticalement par des raies formées par un cordonnet de soie noire de 1,5 mm de diamètre et espacées entre elles de 50 mm.			
A	Galon personnel masculin.	68	0,80	
B	Galon personnel féminin.	68	0,60	
502	Major : trait côtelé, cellophane sur rayonne jaune or ou blanc argent simple 10 mm avec raie médiane rouge de 1,5 mm, raie noire de 4 mm, soutache tissée de même nuance que celle du galon trait.			
A	Galon personnel masculin.	50	0,80	

B	Galon personnel féminin.	50	0,60	
503	Adjudant-chef et adjudant : galon traversé longitudinalement en son milieu par une raie de couleur rouge de 1,5 mm de largeur.			
A	Galon personnel masculin.	50	0,80	
B	Galon personnel féminin.	50	0,60	
	Attentes.			
504	Dépose de la paire d'attentes à remplacer.	3		
505	Préparation et pose d'une paire d'attentes (2) :			
	- galon ;	20	0,22	
	- drap de fond.	20	0,015 (3)	
Tenues de gala des sergents-chefs, maréchaux des logis-chefs, sergents et maréchaux des logis (4).				
506	Sergent-chef ou maréchal des logis-chefs : galon en forme de V renversé lézarde de 8 mm or ou argent posé sur les deux bas de manches, triple.	65	0,96	
506 bis	Sergent ou maréchal des logis certifié : galon en forme de V renversé lézarde de 8 mm or ou argent posé sur les deux bas de manches, double.	65	0,96	
507	Sergent ou maréchal des logis : galon en forme de V renversé lézarde de 8 mm or ou argent posé sur les deux bas de manches, simple.	55	0,86	
<p>(1) Les caractéristiques du galonnage sont données par la notice technique n° 9-05 (n.i. BO) et l'instruction n° 10300/DEF/EMAT/LOG/ASH-DEF/DCCAT/LOG/REG du 13 juin 2005 modifiée.</p> <p>(2) La fourniture des attentes (du modèle « officier subalterne ») est remboursée sur production de la facture d'achat.</p> <p>(3) Allocation valable pour la coupe d'un minimum de 10 paires d'attentes.</p> <p>(4) Les dispositions relatives aux attentes, n° 504 et 505, sont applicables à ces tenues.</p>				

Nota. Les temps de galonnage des tenues indiqués ci-dessus constituent des forfaits incluant la dépose des anciens galons (n° 501 à 507).

Néanmoins, lors de la modification de l'emplacement du galonnage des tenues existantes, et seulement pour les n° 506 à 507, des temps supplémentaires sont accordés pour application des dispositions prévues dans l'instruction n° 10300/DEF/EMAT/LOG/ASH-DEF/DCCAT/LOG/REG du 13 juin 2005 modifiée, au point 4.1.1.3, à savoir :

- dépose des anciens galons en haut des manches masculin et féminin (M/F) : 5 minutes ;
- dépose du galonnet de bas de manches féminin (F) : 5 minutes.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX (1).	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4 ^E CATÉGORIE, 2 ^E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
Tenues de service courant (hiver et été) des sergents-chefs, maréchaux des logis-chefs, sergents, maréchaux des logis et militaires du rang (hors tenues « terre de France » et bleu armée).				
	Insignes de grade mobiles.			
	Sergent-chef, maréchal des logis-chefs, sergent, maréchal des logis : attentes (voir n° d'ordre 504 et 505).			
508	Sergent-chef ou maréchal des logis-chef : galon lézarde de 8 mm or ou argent posé sur les deux manches, triple :			
	- galon ;		0,28	
	- drap de fond.		0,006	
	Confection d'appliques en drap avec couture des galons sur cette applique :			
	- avec soutache ;	13		
	- sans soutache ;	10		
	- pose par couture sur les deux manches de l'effet (2).	14		
509	Sergent, maréchal des logis : galon lézarde de 8 mm or ou argent posé sur les deux manches, simple :			
	- galon ;		0,28	
	- drap de fond.		0,002	
	Confection d'appliques en drap avec couture des galons sur cette applique :			
	- avec soutache ;	13		
	- sans soutache ;	10		
	- pose par couture sur les deux manches de l'effet (2).	14		
510	Caporal-chef ou brigadier-chef : galon cul-de-dé double de 8 mm en laine :			
	- galon ;		0,28	
	- drap de fond.		0,004	
	Confection d'appliques en drap avec couture des galons sur cette applique :			

	- avec soutache ;	13		
	- sans soutache ;	10		
	- pose par couture sur les deux manches de l'effet (2).	14		
	Caporal-chef ou brigadier-chef : galon lézarde or ou argent de 8 mm posé sur les deux manches.			
	Confection d'appliques en drap avec couture des galons sur cette applique :			
	- avec soutache ;	+ 6		
	- sans soutache.	+ 6		
	Chevron d'ancienneté avec soutache :			
	1 = 0,002 ;	7		
	2 = 0,004 ;	7		
	3 = 0,005.	7		
511	Caporal ou brigadier : galon cul-de-dé 8 mm en laine posé sur les deux manches, double :			
	- galon ;		0,28	
	- drap de fond.		0,004	
	Confection d'appliques en drap avec couture des galons sur cette applique :			
	- avec soutache ;	13		
	- sans soutache ;	10		
	- pose par couture sur les deux manches de l'effet (2).	14		
512	1re classe : galon cul-de-dé 8 mm en laine posé sur les deux manches, simple :			
	- galon ;		0,28	
	- drap de fond.		0,002	
	Confection d'appliques en drap avec couture des galons sur cette applique :			
	- avec soutache ;	13		
	- sans soutache ;	10		

	- pose par couture sur les deux manches de l'effet (2).	14		
(1) Les caractéristiques du galonnage sont données par la notice technique n° 9-05 (n.i. BO) et l'instruction n° 10300/DEF/EMAT/LOG/ASH-DEF/DCCAT/LOG/REG du 13 juin 2005 modifiée.				
(2) L'allocation de temps pour la pose d'agrafes sur les deux appliques et la confection de brides sur les deux manches est fixée à 1,5 mn pour une bride de 1 mn pour une attache.				

Nota. Les temps de galonnage des tenues indiqués ci-dessus constituent des forfaits incluant, le cas échéant, la dépose des anciens galons.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
Galonnage des effets de tenues de campagne (vestes, parkas) et des effets spéciaux (combinaisons, etc.).				
513	Galon basse visibilité tous grades (1) (7) :			
	- ruban auto-agrippant « astrakan » vert armée de 50 mm (support) ;		0,05	
	- ruban auto-agrippant « crochet » vert armée de 40 mm (applique) ;		0,05	
	- fixation du support sur l'effet ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique.	6		
514	Galon simple trait côtelé de 10 mm (7) :			
	- galon ;		0,05	
	- ruban auto-agrippant « astrakan » vert armée de 50 mm (support) ;	3	0,05	
	- ruban auto-agrippant « crochet » vert armée de 50 mm (applique).	4	0,05	
514 A	Aspirant : barré transversalement par deux raies formées d'un cordonnet de soie noire de 1,5 mm de diamètre espacées de 25 mm (2) (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4 (4) - 7 (5)		
514 B	Major : avec raie longitudinale rouge, raie noire et soutache (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1) ;	4		
	- galon ;		0,045	
	- ruban auto-agrippant « astrakan » vert armée de 50 mm (support) ;		0,05	
	- ruban auto-agrippant « crochet » vert armée de 50 mm (applique).		0,05	

515	Adjudant-chef et adjudant : avec raie longitudinale rouge (2) (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
	Galon lézarde de 8 mm :			
	- galon ;		0,045	
	- ruban auto-agrippant « astrakan » vert armée de 50 mm (support) ;		0,05	
	- ruban auto-agrippant « crochet » vert armée de 50 mm (applique).		0,05	
516	Sergent-chef ou maréchal des logis-chef : triple (2) (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
516 A	Sergent ou maréchal des logis certifié : double (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3)	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
517	Sergent ou maréchal des logis : simple (2) (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
	Galon cul-de-dé de 8 mm (laine ou fibranne) :			
	- galon ;		0,045	
	- ruban auto-agrippant « astrakan » vert armée de 50 mm (support) ;		0,05	
	- ruban auto-agrippant « crochet » vert armée de 50 mm (applique).		0,05	
518 A	Caporal-chef titulaire du certificat d'aptitude technique 2e degré (CAT 2) (7) :			
	- 1 galon cul-de-dé simple ; - 2 galons lézardés ; - 1 soutache ;			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	3		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
518 B	Caporal-chef titulaire du certificat d'aptitude technique 1er degré CT 1 (7) : - 1 galon cul-de-dé simple ; - 2 galons lézardés ; - 1 soutache ;			

	- fixation du support sur l'effet (3) ;	3		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
518 C	Caporal-chef titulaire du brevet militaire professionnel élémentaire (BMPE) (7) : - 2 galons en cul-de-dé simple ; - 2 galons lézardés ; - 1 soutache ;			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	3		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
518 D	Caporal-chef ou brigadier-chef : double (laine ou fibranne) et galon lézardé de 8 mm simple (2) (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
519	Caporal ou brigadier : double (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
520	1re classe : simple (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	4		
	Soutache or ou argent selon l'arme ou le service :			
	- galon ;		0,07	
	- ruban auto-agrippant « astrakan » vert armée de 50 mm (support) ;		0,05	
	- ruban auto-agrippant « crochet » vert armée de 50 mm (applique).		0,05	
521	Volontaire service long (VSL) : soutache (6) (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique.	4		
522	Élève 1re année école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) : galon en forme de V renversé fin simple (7) :			
	- fixation du support sur l'effet (3) ;	4		
	- confection de l'applique fixation des galons sur l'applique (1).	6		
523				

	Elève officier, officier élève [école spéciale militaire (ESM), école militaire interarme (EMIA), école militaire du corps technique et administratif (EMCTA), école d'administration militaire (EAM) : soutache posée en alpha sue ruban auto-agrippant :			
	- fixation de la soutache sur l'applique.	6		
Galonnage des grands uniformes (GU) et tenues de parade (TP) des écoles ESM, EMCTA, EAM, école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), tenue de tradition et tenue de cérémonie des formations musicales.				
524	- sous-officier subalterne et hommes du rang en V incurvé ;	65 (8)		
525	- élève officier : galon alpha au bas de manche ;	55 (9)		
526	- élève officier : noeud hongrois ;	200 (9)		
527 A	- sous-officier supérieur, officier subalterne et officier supérieur : galon circulaire ;	65 (10)		
527 B	- sous-officier supérieur, officier subalterne et officier supérieur : galon circulaire.	35 (11)		
Galonnage épaulettes et contre épaulette adjudant, adjudant-chef et major de l'ESM.				
528 A	- adjudant et adjudant-chef : épaulettes et contre épaulette argent ;	90 (12)		
528 B	- major : épaulettes et contre épaulette or.	90 (12)		
<p>(1) Le galonnage est fixé sur l'applique en auto-agrippant « crochet » par piqûre cordon, les bords susceptibles de s'effiloche préalablement repliés.</p> <p>(2) Galons tissés en filé cellophane sur rayonne « jaune or » ou « blanc argent ».</p> <p>(3) Le support auto-agrippant « astrakan » est fixé sur le devant de l'effet, à l'intersection des lignes du milieu de corps et du dessous d'emmanchures (fixation assurée par piqûre cordon sur le pourtour du support).</p> <p>(4) Si le galon comporte déjà des raies ou brides transversales.</p> <p>(5) Avec pose des raies ou brides transversales.</p> <p>(6) La soutache est posée en couture sur toute la longueur de la partie supérieure du ruban auto-agrippant et repliée sur les côtés.</p> <p>(7) Ajout d'un drap bleu foncé pour les troupes de marine. Temps : 4 minutes.</p> <p>(8) Avec dépose ancien galonnage.</p> <p>(9) Avec dépose ancien soutache.</p> <p>(10) Avec dépose ancien galonnage et patte d'ornement (galonnage passant sous la patte). Galons liés.</p> <p>(11) Avec dépose ancien galonnage et sans dépose patte d'ornement (galonnage immédiatement au dessus de la patte). Galons liés.</p> <p>(12) Épaulettes et contre épaulette pouvant être fournies par le magasin administratif.</p>				

5.2. Effets de coiffure.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN	OBSERVATIONS.
-----------------	--------------------------	---	----------------------------	---------------

		ÉCHELON).	MÈTRE LINÉAIRE.	
	Galonnage de képis.			
529 A	Pose d'une soutache de 1,5 mm supplémentaire pour sergent - chef [sous-officier de carrière (SOC)].	7	0,65	
529 B	Pose d'une soutache de 2,5 mm or ou argent sur képi de major.	15	0,60	
530	Aspirant, adjudant-chef, adjudant (1) : soutache or ou argent de 5 mm avec 1/5 soie rouge.	90	2,50	
531	Transformation de képi d'élève officier de réserve en képi d'aspirant de réserve (2) : soutache de laine de la partie supérieure du bandeau remplacée par une soutache or (ou argent).	15	0,65	
	Galonnage des bonnets de police.			
532	Aspirant, major, adjudant-chef et adjudant : soutache or ou argent de 4 mm mélangée de 1/5 soie rouge fixée en forme de V renversé posé sur le devant.	7	0,10	
533	Autres sous-officiers : galon lézarde, simple, triple ou quadruple de 6 mm ou 8 mm, suivant le grade fixé sur le côté gauche du bandeau.	5 (3)	0,08	
534	Caporal-chef, brigadier-chef : un galon laine double de 8 mm, un galon lézarde simple de 8 mm.	8 (3)	0,08 (4)	
535	Homme du rang, gradé : galon laine cul-de-dé simple ou double de 8 mm fixé comme ci-dessus, pour les autres sous-officier.	5 (3)	0,08	
	Réalisation de la coiffe amovible par coiffure genre postillon de certains personnels féminins.			
536	Réalisation de la coiffe amovible pour coiffure genre postillon : drap cardé laine polyamide 300, laine couleur verte.	10	0,07	
	Regalonnage de képis des officiers supérieurs.			
537	Pose d'un trèfle triple.	120	2,3 m de soutache 1,5 mm.	
538	Pose d'une soutache de fond ou de pourtour.	15	0,63 m de soutache 3,5 mm.	
539	Pose d'un montant de calot.	5	5 cm de soutache 3,5 mm.	
	Galonnage coiffe féminine type marquis écoles de St-Cyr Coëtquidan.			
540 A	Élève.	120 (5)		

540 B	Officier subalterne.	180 (6)		
540 C	Officier supérieur.	400 (7)		

(1) Cette opération sera effectuée notamment à l'occasion d'une promotion d'un sergent-chef au grade d'adjudant ou d'un adjudant au grade d'adjudant-chef.
(2) Cette opération est effectuée à l'occasion de la nomination des élèves des écoles au grade d'aspirant, elle comprend le démontage de la soutache de laine et la pose d'une soutache or ou argent.
(3) À défaut de galons liés pour l'emploi de galons simples, les temps s'établissent ainsi : un galon : 5 min, deux galons : 8 min, trois galons : 12 min, quatre galons : 15 min.
(4) Pour chaque sorte de galon.
(5) Avec dépose ancienne soutache.
(6) Avec dépose ancien galonnage. Galons liés et noeud hongrois simple.
(7) Avec dépose ancien galonnage. Galons liés et noeud hongrois triple.

5.3. Attributs divers.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4 ^e CATÉGORIE, 2 ^e ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
Pattes de collet et écusson.				
	Pattes de collet (gendarmerie).			
550	Réglage d'une paire de pattes de collet.	8		
551	Réglage d'une paire de pattes de collet en velours.	12		
552	Pose de soutaches sur les deux pattes.	4		
553	Pose par couture d'une paire de pattes de collet.	8		
554	Pose par couture d'une paire de pattes de collet en velours.	12		
Pattes de collet de GU, de TP des écoles (ESM, EMCTA, EAM, ENSOA), tenues de tradition et tenues de cérémonie des formations musicales.				
554 A	Pose par couture d'une paire de patte de collet brodée sur drap.	16 (3)		
	Écusson (gendarmerie).			
555	Pose par couture d'un écusson de bras.	4	1	
555 A	Pose velcro ou insigne inférieur ou égal à 5 cm x 7 cm.	4	≤ 0,07	
555 B	Pose velcro ou insigne supérieur à 5 cm de diamètre.	5	> 0,07	
555 C		5	0,12	

	Pose velcro pour insigne de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) 7 cm x 12 cm.			
555 D	Dépose d'un insigne de manche, bande auto - agrippante « crochets » ou écusson de bras.	3		
555 E	Pose d'un titre d'épaule.	4		
	Confection de brides et pose des agrafes pour écussons « crochets » ou écusson de bras (1) :			
556	- pour une bride ;	1,5 (2)		
557	- pour une agrafe	1		
<p>(1) L'allocation de temps se détermine en multipliant les temps unitaires prévus par le nombre de brides et d'agrafes nécessaires.</p> <p>(2) Le temps indiqué est applicable aussi bien à la confection des brides destinées à recevoir des agrafes qu'aux brides d'arrêt. Il est applicable en particulier pour les écussons et pattes de collet et d'une façon générale pour tous les effets en drap ou en toile sur lesquels cette opération est susceptible d'être effectuée.</p> <p>(3) Avec dépose ancienne broderie, réglage et pose par couture d'une nouvelle paire de pattes.</p>				

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
Brassards (1).				
560	Brassard drap doublé du même, monté à bords ouverts, piqué cordon.	8	Ruban auto-agrippant 70 × 25 mm. Confection en série : 0,052 m de drap en 140 cm (2). Confection à l'unité : 2 rectangles de drap de 0,45 m × 0,085 m soit : 0,0765 m2.	
561	Brassard drap doublé cretonne monté en fourreau et surpiqué cordon.	10	Ruban auto-agrippant 70 × 50 mm. Confection en série : 0,026 m de drap en 140 cm (2). 0,036 m de doublure de 1 m (3) ou toile de fond en 1 m. Confection à l'unité : 1 rectangle de drap de 0,45 m × 0,095 m soit : 0,04275 m2. 1 rectangle de doublure de 0,45 m × 0,095 m	

			soit : 0,04275 m ² .	
562	Brassard drap, dessus, deux couleurs, doublé cretonne, monté fourreau et surpiqué cordon.	12	Ruban auto-agrippant 70 × 50 mm. Confection en série : 0,15 × 2 = 0,0030 m de drap en 140 cm (2). 0,036 m de doublure de 1 m (3) ou toile de fond en 1 m. Confection à l'unité : 1 rectangle de drap de 0,45 m × 0,055 m soit : 0,0495 m ² . 1 rectangle de doublure de 0,45 m × 0,095 m soit : 0,0427 m ² .	
563	Pose d'un attribut (croix rouge, croix de Malte, par exemple).	5		
Bande patronymique auto-agrippante.				
565	Confection d'une bande patronymique auto-agrippante avec lettres brodées.	6	Ruban auto-agrippant vert armées 25 mm « crochets » : 12 cm.	
Fourragères.				
566	Pose d'une olive simple sur une fourragère.	10	Olive simple.	
567	Pose d'une olive double sur une fourragère.	10	Olive double.	
568	Pose d'une olive triple sur une fourragère.	10	Olive triple.	
(1) La confection des brassards devra être conforme à la notice technique n° 8-01 (n.i. BO).				
(2) Drap cardé 350.				
(3) Cretonne 180.				

5.4. Fourreaux.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
Fourreaux d'épaules (1).				
	Confection d'une paire de fourreaux d'épaules (armes et services), sans galon en drap.			
570	Drapp cardé bleu foncé en 150 cm laize ouverte (2) :			

	- personnel féminin ;	21	0,017	
	- personnel masculin.	21	0,025	
	Toile à thermocoller (pour mémoire). Confection d'une paire de fourreaux d'épaules (armes ou services), avec galons et soutaches.			
	Galons en V.			
571	Sergent-chef, maréchal des logis-chef.	31	0,33	Allocation en drap cardé :
571 bis	Sergent ou maréchal des logis certifié.	31	0,33	- personnel féminin : 0,017 m ;
572	Sergent, maréchal des logis.	31	0,31	- personnel masculin : 0,025 m.
573 A	Caporal-chef titulaire du certificat d'aptitude technique du 2e degré (CAT 2).	31	0,33	
573 B	Caporal-chef titulaire du certificat technique du 1er degré (CT 1).	31	0,33	
573 C	Caporal-chef titulaire du BMPE.	31	0,33	
573 D	Caporal-chef, brigadier-chef.	31	0,33	
574	Caporal, brigadier.	31	0,32	
575	Militaire du rang 1re classe.	31	0,31	
575 bis	Élève 1re année (ENSOA).	31	0,33	
	Galons droits.			
576	Adjudant-chef, adjudant, major.	25	0,27	
577	Aspirant.	31	0,27	
577 A	Confection d'une paire de fourreaux d'épaules avec soutache.			
	Galons en alpha.			
	Élève (ESM, EMIA, EMCTA, EAM).	40		
	Suppléments.			
578	Pose des galons sur velours.	15	0,005	

579	Pose de la soutache VSL (3).	6	0,31	
580	Pose des barrettes d'ancienneté (4) :			
580 A	- 1 barrette ;	6		
580 B	- 2 barrettes ;	7		
580 C	- 3 barrettes ;	8		
580 D	- 4 barrettes.	9		
Fourreaux d'épaules (gendarmérie) (5).				
	Confection d'une paire de fourreaux d'épaules :			
590	- drap cardé 350 en 150 ; - toile à thermocoller (pour mémoire).	21	0,025	
	Confection d'une paire de fourreaux d'épaules en drap de distinction pour élève officier, aspirant, adjudant.			
591	Mêmes allocations matières que numéro d'ordre 590, et en plus :			
	- galons de grade ou		0,27	
	- insigne d'élève officier (soutache) de 4 mm mélangée de 4/5 d'or ou d'argent et de 1/5 de soie rouge.		0,36	
	Temps avec :			
	a) pose du galon de grade ;	20		
	b) pose de la soutache.	23		
<p>(1) Notice technique n° 56-01 (n.i. BO).</p> <p>(2) Résultats donnés en mètre et provenant d'un calcul théorique.</p> <p>(3) Soutache or et argent posée en couture sur les galons du personnel du contingent.</p> <p>(4) Barrettes droites en fil or argent ou vert légion, brodées sous les galons sur une longueur de 15 mm et une largeur de 2 mm.</p> <p>(5) La confection des fourreaux d'épaules devra être conforme aux notices n° 37-55/1, 37-55/2, 37-55/3 (n.i. BO).</p>				

5.5. Broderie et marquage.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES.	OBSERVATIONS.
592	Broderie mécanique (vêtement, écusson, fanion).	1 (pour 500 points).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon.

594	Marquage par transfert ou flocage.	3		Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon. Prix du transfert suivant devis.
-----	------------------------------------	---	--	---

5.6. Attributs du personnel officier.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES.	OBSERVATIONS.
595	Préparation et pose de parements officiers brodés main sur spencer féminin (montés à la main).	110		
596	Pose de hongroise sur bas de manche des tenues de parade des commissaires (posées à la main).	200		
597	Pose de galon basse visibilité alpha pour élèves commissaires et officiers d'active des écoles d'armes (OAEA).	6		
598	Pose de fourreaux alpha pour élèves commissaires et OAEA.	40		

5.7. Attributs des généraux.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4e CATÉGORIE, 2e ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES.	OBSERVATIONS.
599	Ajout d'une étoile sur galon blouson de cuir.	6	1 étoile.	
	Confection d'une paire de fourreaux d'épaules sur blouson de cuir.			
599 A	Général de brigade.	20	2 étoiles.	
599 B	Général de division.	21	3 étoiles.	
599 C	Général de corps d'armée.	22	4 étoiles.	
599 D	Général d'armée.	23	5 étoiles.	
600	Ajout d'une étoile sur une paire de fourreaux pour général.	12	2 étoiles.	
	Confection d'une paire de fourreaux d'épaules.			
600 A	Général de brigade.	36	4 étoiles.	
600 B	Général de division.	42	6 étoiles.	
600 C	Général de corps d'armée.	48	8 étoiles.	

600 D	Général d'armée.	54	10 étoiles.	
601	Ajout d'une étoile sur insigne de grade de service courant (IGSC).	10	1 étoile.	
601 A	Général de brigade.	10	2 étoiles.	
601 B	Général de division.	11	3 étoiles.	
601 C	Général de corps d'armée.	12	4 étoiles.	
601 D	Général d'armée.	13	5 étoiles.	
602	Ajout d'une étoile sur képi de campagne de général de brigade à général de corps d'armée.	20	1 étoile.	
603	Ajout d'une étoile sur bas de manches de veste ou manteau de général.	6	1 étoile.	
	Galonnage des bas de manche de veste ou manteau.			
603 A	Général de brigade.	24	2 étoiles.	
603 B	Général de division.	36	3 étoiles.	
603 C	Général de corps d'armée.	48	4 étoiles.	
603 D	Général d'armée.	60	5 étoiles.	
604	Attentes pour généraux.	30	1 paire d'attentes.	
605	Dépose de pattes d'épaules sur terre de france (TDF).	25		
606	Pose d'une étoile à oeillet.	20		
607	Ouverture de la doublure de bas de manches pour galonnage.	15		
608	Ajout d'une étoile sur pattes de spencer.	30	2 étoiles.	

6. ARMÉE DE L'AIR : GALONNAGES, ÉCUSSONNAGES ET POSE DES INSIGNES SUR LES EFFETS D'HABILLEMENT ET DE COIFFURE CONCERNANT LES OFFICIERS, ÉLÈVES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS, ÉLÈVES SOUS-OFFICIERS ENTRANT EN ÉCOLE DE SPÉCIALISATION ET MILITAIRES TECHNICIENS DE L'AIR.

Les galons, insignes et autres fournitures de passementerie-broderie sont remis gratuitement aux maîtres ouvriers par l'administration.

Dans un but d'uniformisation, les maîtres tailleurs s'approvisionneront auprès des magasins administratifs en galons, insignes et autres fournitures de passementerie-broderie entrant dans la composition des tenues réalisées en confection particulière pour les officiers.

Tout autre mode de ravitaillement est prohibé.

6.1. Manteau de drap de la tenue de sortie.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
	Personnel masculin.			
800	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon circulaire trait or de 8 mm avec sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 52 mm.	35	0,88	Allocation moyenne de velours pour un effet 1,64 × 0,02 m.
800 A	Pose des galons sur bande de velours (pour un effet).	25		
801	Élève officier de l'école militaire de l'air : boucle en soutache argent et soie rouge de 3 mm.	55	1,25	
801 A	Lieutenant : deux galons trait or de 8 mm séparés par une raie noire de 2 mm.	35	0,82	
801 B	Capitaine : trois galons trait or de 8 mm séparés par une raie noire de 2 mm.	35	0,82	
802	Aspirant : boucle en soutache or et soie rouge de 3 mm.	55	1,25	
803	Major : galon circulaire trait or de 10 mm avec filet central de soie rouge, soutaché à 4 mm du bord intérieur d'un galon or de 2 mm (argent pour la gendarmerie).	35	0,82	
804	Adjudant-chef : galon circulaire trait or de 10 mm avec filet central et soie rouge (argent pour la gendarmerie).	35	0,82	
805	Adjudant : galon circulaire trait argent de 10 mm avec filet central de soie rouge (or pour la gendarmerie).	35	0,82	
806	Sergent-chef : galon lézardé or de 6 mm, triple en forme de V renversé (argent pour la gendarmerie).	65	1,00	
807	Sergent au-delà de la durée légale : galon lézardé or de 6 mm, double en forme de V renversé (argent pour la gendarmerie).	55	0,90	
808	Confection et pose d'une paire d'écussons en drap cardé bleu aviation (BA) avec galons en forme de V renversé (allocation moyenne pour une paire).			Le drap nécessaire pour le montage des galons est fourni par les magasins administratifs sur la base de 0,006 m par paire.
809		35	0,40	

	Caporal-chef : galon cul-de-dé, double, orange de 6 mm surmonté d'un galon lézardé or de 6 mm en forme de V renversé.			
810	Caporal : galon cul-de-dé, double, orange de 6 mm en forme de V renversé.	35	0,36	
810 A	Aviateur de 1re classe : galon cul-de-dé simple, orange de 6 mm en forme de V renversé.	35	0,36	
811	Élève pilote et pilote élève : boucle en soutache or et soie bleue de 3 mm.	55	1,25	
812	Éève officier de réserve (EOR) : soutache argent et soie rouge de 3 mm en forme de V renversé.	35	0,16	
813	Dépose de galons de manches circulaires pour un effet.	5		
814	Dépose de galons de bas de manches en forme de V renversé et des boucles en soutache d'aspirant pour un effet.	10		
815	Dépose d'une paire d'écussons en drap cardé avec galons en forme de V renversé ou insigne d'unité.	8		
816	Stagiaire « rang » élève officier : soutache or et soie rouge de 3 mm en forme de V renversé.	35	0,16	
817	Sous-lieutenant : galon trait or 10 mm.	35	0,82	
	Personnel féminin.			
818	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon circulaire trait or de 8 mm avec sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 52 mm.	35	0,80	
818 A	Élève officier de l'école militaire : boucle et soutache argent et soie rouge de 3 mm.	55	1,25	
818 B	Aspirant : boucle en soutache or et soie rouge de 3 mm.	55	1,25	
818 C	Major : galon circulaire trait or de 10 mm avec filet central de soie rouge, soutaché à 4 mm du bord intérieur d'un galon or de 2 mm (argent pour la gendarmerie).	35	0,73	
818 D	Adjudant-chef : galon circulaire trait or de 10 mm avec filet central de soie rouge (argent pour la gendarmerie).	35	0,73	
818 E	Adjudant : galon circulaire trait argent de 10 mm avec filet central de soie rouge (or pour la gendarmerie).	35	0,73	

818 F	Sergent-chef : galon lézardé or de 6 mm, triple en forme de V renversé (argent pour la gendarmerie).	65	0,89	
818 G	Sergent : galon lézardé or de 6 mm, double en forme de V renversé (argent pour la gendarmerie).	55	0,80	
818 H	Confection et pose d'une paire d'écussons en drap cardé bleu BA avec galons en forme de V renversé (allocation moyenne pour une paire).			Le drap nécessaire pour le montage des galons est fourni par les magasins administratifs sur la base de 0,006 m pour une paire.
818 I	Caporal-chef : galon cul-de-dé, double, orange de 6 mm surmonté d'un galon lézardé or de 6 mm en forme de V renversé.	35	0,40	
818 J	Caporal : galon cul-de-dé, double, orange de 6 mm en forme de V renversé.	35	0,36	
818 K	Élève officier de réserve : soutache argent et soie rouge de 3 mm en forme de V renversé.	35	0,16	
818 L	Stagiaire « rang » élève officier : soutache or et soie rouge de 3 mm en forme de V renversé.	35	0,16	
818 M	Pose de galons sur bande de velours (pour un effet).	25		Allocation moyenne de velours pour un effet : 1,64 × 0,02.
818 N	Aviateur de 1re classe : galon cul-de-dé simple, orange de 6 mm en forme de V renversé.	35	0,36	

6.2. Veste de la tenue de sortie.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
	Personnel masculin.			
820	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon circulaire trait or de 8 mm avec sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 52 mm.	30	0,80	Allocation moyenne de velours pour un effet 1,64 × 0,02 m.
820 A	Pose des galons sur bande velours (pour un effet).	25		
821	Élève officier de l'école militaire de l'air (voir numéro d'ordre 801).	55	1,20	

821 A	Lieutenant (voir numéro d'ordre 801 A).	30	0,74	
821 B	Capitaine (voir numéro d'ordre 801 B).	30	0,74	
822	Aspirant (voir numéro d'ordre 802).	55	1,20	
823	Major (voir numéro d'ordre 803).	30	0,74	
824	Adjudant-chef (voir numéro d'ordre 804).	30	0,74	
825	Adjudant (voir numéro d'ordre 805).	30	0,74	
826	Sergent-chef (voir numéro d'ordre 806).	65	0,96	
827	Sergent : galon (voir numéro d'ordre 807).	55	0,86	
828	Confection et pose d'une paire d'écussons en drap cardé BA avec galons en forme de V renversé (allocation moyenne pour une paire).			Le drap nécessaire pour le montage des galons est fourni par les magasins administratifs sur la base de 0,006 m pour une paire.
829	Caporal-chef : galon (voir numéro d'ordre 809).	35	0,40	
830	Caporal : galon (voir numéro d'ordre 810).	35	0,36	
830 A	Aviateur de 1re classe : galon cul-de-dé simple, orange de 6 mm en forme de V renversé.	35	0,36	
831	Élève pilote et pilote élève : galon (voir numéro d'ordre 811).	55	1,20	
832	Élève officier de réserve : galon (voir numéro d'ordre 812).	35	0,16	
833	Dépose de galons de bas de manches circulaires pour un effet.	5		
834	Dépose de galons de bas de manche en forme de V renversé et des boucles en soutache d'aspirant pour un effet.	10		
835	Dépose d'une paire d'écussons en drap cardé avec galons en forme de V renversé ou insigne d'unité.	8		
836	Stagiaire « rang » élève officier : galon (voir numéro d'ordre 816).	35	0,16	
837	Sous-lieutenant : galon (voir numéro d'ordre 817).	30	0,74	
	Personnel féminin.			
840	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon circulaire trait or de 8 mm avec sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 52 mm.	30	0,72	Allocation moyenne de velours pour un effet : 1,64 × 0,02 m.
840 A	Pose des galons sur bande de velours.	25		

841	Élève officier de l'école militaire de l'air (voir numéro d'ordre 801).	55	1,20	
842	Aspirant (voir numéro d'ordre 802).	55	1,20	
843	Major (voir numéro d'ordre 803).	30	0,65	
844	Adjudant-chef (voir numéro d'ordre 804).	30	0,65	
845	Adjudant (voir numéro d'ordre 805).	30	0,65	
846	Sergent-chef (voir numéro d'ordre 806).	65	0,90	
847	Sergent : galon (voir numéro d'ordre 807).	55	0,80	
848	Confection et pose d'une paire d'écussons en drap cardé BA avec galons en forme de V renversé (allocation moyenne pour une paire).			Le drap nécessaire pour le montage des galons est fourni par les magasins administratifs sur la base de 0,006 m pour une paire.
849	Caporal-chef : galon (voir numéro d'ordre 809).	35	0,40	
850	Caporal : galon (voir numéro d'ordre 810).	35	0,36	
850 A	Aviateur de 1re classe : galon cul-de-dé simple, orange de 6 mm en forme de V renversé.	35	0,36	
851	Élève officier de réserve (voir numéro d'ordre 812).	35	0,16	Nota. Les temps de dépose sont identiques à ceux indiqués aux numéros d'ordre : 833, 834, 835.
852	Stagiaire « rang » élève officier : galon (voir numéro d'ordre 816).	35	0,16	

6.3. Fourreaux d'épaules.

Les fourreaux d'épaules brodés or et argent sont livrés non confectionnés. Le galonnage et la fermeture du fourreau seront effectués par les maîtres tailleurs, conformément à la notice technique. Seuls sont livrés déjà confectionnés, les fourreaux brodés or destinés aux élèves officiers de l'école de l'air 1^{re} année et aux militaires du rang.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
	Personnel masculin.			
	Élèves officiers, aspirants, sous-officiers.			

855	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon trait or de 8 mm avec sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 18 mm.	14	0,30	Allocation moyenne de velours pour une paire de fourreaux : 0,26 × 0,04 m.
855 A	Pose des galons sur bande de velours.	15		
856	Élève officier de l'école militaire de l'air (voir numéro d'ordre 801).	40	0,48	
857	Aspirant (voir numéro d'ordre 802).	40	0,48	
858	Major (voir numéro d'ordre 803).	14	0,26	
859	Adjudant-chef (voir numéro d'ordre 804).	14	0,26	
860	Adjudant (voir numéro d'ordre 805).	14	0,26	
861	Sergent-chef (voir numéro d'ordre 806).	20	0,33	
862	Sergent : galon (voir numéro d'ordre 807).	20	0,32	
863	Sergent : un galon léopardé or de 6 mm de large en forme de V renversé.	20	0,31	
864	Caporal-chef : galon (voir numéro d'ordre 809).	20	0,33	
865	Caporal : galon (voir numéro d'ordre 810).	20	0,32	
866	Aviateur de 1re classe : galon cul-de-dé simple orange de 6 mm en forme de V renversé.	20	0,31	
867	Élève pilote et pilote élève : galon (voir numéro d'ordre 811).	40	0,48	
868	Élève officier de réserve : galon (voir numéro d'ordre 812).	20	0,16	
869 A	Stagiaire « rang » élève officier : galon (voir numéro d'ordre 816).	20	0,16	
869 B	Sous-lieutenant : galon (voir numéro d'ordre 817).	14	0,26	
869 C	Colonel : cinq galons trait or de 8 mm séparés par une raie noire de 2 mm.	14	0,26	
869 D	Lieutenant-colonel : trois galons trait or et deux argent de 8 mm séparés par une raie noire de 2 mm.	14	0,26	
869 E	Commandant : quatre galons trait or de 8 mm séparés par une raie noire de 2 mm.	14	0,26	
869 F	Capitaine (voir numéro d'ordre 801 B).	14	0,26	
869 G	Lieutenant (voir numéro d'ordre 801 A).	14	0,26	
869 H	Couture fourreaux 2e classe.	6	1 paire.	

	Gendarmes auxiliaires.			
870	Maréchal des logis : un galon lézardé argent 6 mm en forme de V renversé.	20	0,31	
871	Brigadier-chef : galon cul-de-dé simple bleu roi de 6 mm, surmonté d'un galon lézardé argent en forme de V renversé.	20	0,33	
872	Brigadier : galon cul-de-dé double bleu roi de 6 mm en forme de V renversé.	20	0,32	
873	1re classe : galon cul-de-dé simple bleu roi de 6 mm en forme de V renversé.	20	0,31	
874	2e classe.	6	1 (paire).	Temps identique pour la fermeture des fourreaux masculins ou féminins.
874 A	Broderie gendarmerie adjoint volontaire (GAV) sur fourreaux femme.	20	1 (paire).	
874 B	Broderie GAV sur fourreaux homme.	20	1 (paire).	
876	Découdre des fourreaux.	2		
	Personnel féminin.			
878	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon trait or de 8 mm avec 2 sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 18 mm.	14	0,24	Allocation moyenne de velours pour une paire de fourreaux : 0,26 × 0,04 m.
878 A	Pose des galons sur bande de velours.	15		
879	Élève officier de l'école militaire de l'air : galon (voir numéro d'ordre 801).	40	0,32	
880	Aspirant : galon (voir numéro d'ordre 802).	40	0,32	
881	Major : galon (voir numéro d'ordre 803).	14	0,20	
882	Adjudant-chef : galon (voir numéro d'ordre 804).	14	0,20	
883	Adjudant : galon (voir numéro d'ordre 805).	14	0,20	
884	Sergent-chef : galon (voir numéro d'ordre 806).	20	0,28	
885	Sergent : galon (voir numéro d'ordre 807).	20	0,28	
886	Caporal-chef : galon (voir numéro d'ordre 809).	20	0,28	
887	Caporal : galon (voir numéro d'ordre 810).	20	0,28	
888		20	0,28	

	Aviateur de 1re classe : galon cul-de-dé simple orange de 6 mm en forme de V renversé.			
888 A	Couture fourreaux 2e classe.	6	1 paire	
889 A	Élève officier de réserve : galon (voir numéro d'ordre 812).	20	0,16	
889 B	Stagiaire « rang » élève officier : galon (voir numéro d'ordre 816).	20	0,16	
889 C	Lieutenant (voir numéro d'ordre 801 B).	14	0,20	
889 D	Capitaine (voir numéro d'ordre 801 A).	14	0,20	

6.4. Insignes de grade et marquage nominatif.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4e CATÉGORIE, 2e ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
	Combinaison de vol, tenue de combat, effets spéciaux et de travail.			
890	Insigne de grade officiers généraux (allocation moyenne de drap cadré BA).	10	0,01	Le drap permet la pose des étoiles. L'ensemble est ensuite cousu sur la patte auto-agrippante (crochets). Prévoir une minute supplémentaire par étoile au-delà de 2.
	Insigne de grade officiers supérieurs ou subalternes (de colonel à sous-lieutenant) :			
891 A	- colonel ;	3	0,07	
891 B	- lieutenant-colonel ;	3	0,07	
891 C	- commandant ;	3	0,07	
891 D	- capitaine ;	3	0,07	
891 E	- lieutenant ;	3	0,07	
891 F	- sous-lieutenant.	3	0,07	
892	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon trait or de 8 mm avec sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 18 mm.	3	0,07	

893	Élève officier de l'école militaire de l'air : galon (voir numéro d'ordre 801).	6	0,150	
894	Aspirant : galon (voir numéro d'ordre 802).	6	0,150	
895	Major : galon (voir numéro d'ordre 803).	3	0,07	
896	Adjudant-chef : galon (voir numéro d'ordre 804).	3	0,07	
897	Adjudant : galon (voir numéro d'ordre 805).	3	0,07	
	Galons en forme de parallélogramme.			
898	Sergent-chef : galon lézardé or de 6 mm triple (argent pour la gendarmerie).	5	0,09	
899	Sergent : galon lézardé or de 6 mm double (argent pour la gendarmerie).	4	0,09	
900	Sergent : galon lézardé or de 6 mm simple (argent pour gendarme auxiliaire).	3	0,09	
901	Caporal-chef : galon cul-de-dé double orange de 6 mm surmonté d'un galon lézardé or de 6 mm (bleu roi et argent pour gendarme auxiliaire).	5	0,09	
902	Caporal : galon cul-de-dé double orange de 6 mm (bleu roi pour gendarme auxiliaire).	4	0,09	
903	Aviateur de 1re classe : galon cul-de-dé double simple orange de 6 mm (bleu roi pour gendarme auxiliaire).	3	0,09	
904	Élève pilote et pilote élève : galon (voir numéro d'ordre 811).	6	0,15	
905	Élève officier de réserve (EOR) : galon (voir numéro d'ordre 812).	5	0,07	
905 B	Élève stagiaire rang.	5	0,16	

Nota. Le galonnage et le marquage nominatif des effets de vol, tenue de combat, effets spéciaux et de travail s'effectuent au moyen du système de bandes auto-agrippantes délivrées par le confectionneur des effets. Seule la bande partie crochets est destinée à recevoir le galon, dimensions de la patte de galonnage 50 x 50 mm, de la bande nominative 120 x 25 mm.

Les officiers masculins et féminins peuvent faire galonner gratuitement les effets précités.

Seul le blouson de vol utilise un fourreau de drap noir pour le galonnage et le marquage nominatif s'effectue sur une languette de cuir.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
	Blouson de vol.			
	Confection d'insignes de grade et nominatif sur pattes de galonnage en forme de fourreaux.			
906	Stagiaire « rang », élève officier : galon (voir numéro d'ordre 816).	5	0,07	
915	Drap cardé BA.		0,01	La languette de marquage nominative en box-calf de 65 x 10 mm est à la charge du maître-ouvrier.
916	Insigne de grade officiers généraux.	10		
917	Insigne de grade officiers supérieurs ou subalternes (de colonel à sous-lieutenant).	15	0,07	
917 A	Colonel (voir numéro d'ordre 869 C).	15	0,07	
917 B	Lieutenant-colonel (voir numéro d'ordre 869 D).	15	0,07	
917 C	Commandant (voir numéro d'ordre 869 E).	15	0,07	
917 D	Capitaine (voir numéro d'ordre 869 F).	15	0,07	
917 E	Lieutenant (voir numéro d'ordre 869 G).	15	0,07	
917 F	Sous-lieutenant (voir numéro d'ordre 817).	15	0,07	
918	Élève officier recrutement direct 2e année : galon (voir numéro d'ordre 892).	15	0,7	
919	Élève officier de l'école militaire de l'air : galon (voir numéro d'ordre 801).	30	0,11	
920	Aspirant : galon (voir numéro d'ordre 802).	30	0,11	
921	Major : galon (voir numéro d'ordre 803).	15	0,07	
922	Adjudant-chef : galon (voir numéro d'ordre 804).	15	0,07	
923	Adjudant : galon (voir numéro d'ordre 805).	15	0,07	
924	Sergent-chef : galon (voir numéro d'ordre 898).	18	0,07	
925	Sergent : galon (voir numéro d'ordre 899).	18	0,07	

926	Élève pilote et pilote élève : galon (voir numéro d'ordre 811).	30	0,11	
927	Élève officier de réserve : galon (voir numéro d'ordre 812).	20	0,07	
928	Pose de languette nominative en cuir sur fourreau.	2		
929	Dépose languette cuir.	2		
930	Caporal (voir numéro d'ordre 902).	18	0,07	
931	Caporal-chef (voir numéro d'ordre 901).	18	0,07	
932	1re classe (voir numéro 903).	18	0,07	

6.5. Casquette.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
	Uniforme de l'air.			
940	Élève officier recrutement direct 2e année, élève officier du commissariat de l'air dès son entrée : galon trait or de 8 mm avec 2 sabords bleu foncé de 8 mm espacés de 92 mm.	7	0,72	
941	Élève officier recrutement direct 1re année : soutache circulaire or et soie bleue, 2,5 mm.	15	0,66	
942	Élève officier de l'école militaire de l'air : galon circulaire trait argent de 10 mm avec filet rouge central.	7	0,66	
942 A	Lieutenant (voir numéro d'ordre 801 A).	7	0,66	
942 B	Capitaine (voir numéro d'ordre 801 B).	7	0,66	
943	Aspirant : galon circulaire trait or de 10 mm avec filet rouge central.	7	0,66	
944	Major : galon circulaire or de 10 mm avec filet rouge central soutaché à 4 mm d'un galon or de 2 mm.	7	0,66	
945	Adjudant-chef : galon (voir numéro d'ordre 943).	7	0,66	
946	Adjudant : galon (voir numéro d'ordre 942).	7	0,66	
947		15	0,66	

	Sergent-chef, sergent, élève sous-officier et militaire technicien de l'air (MTA) : soutache circulaire or de 4 mm.			
948	Élève officier de réserve : soutache circulaire argent et soie rouge de 3 mm.	15	0,66	
949 A	Élève pilote et pilote élève : soutache circulaire or et soie bleue de 3 mm.	15	0,66	
949 B	Sous-lieutenant : galon (voir numéro d'ordre 817).	7	0,66	
	Gendarmerie de l'air.			
950	Major : galon circulaire argent de 10 mm avec filet rouge central soutaché à 4 mm d'un galon argent de 2 mm.	7	0,66	
951	Adjudant-chef : galon (voir numéro d'ordre 942).	7	0,66	
952	Adjudant : galon (voir numéro d'ordre 943).	7	0,66	
953 A	Maréchal des logis-chef : galon circulaire argent lézardé simple de 12 mm.	7	0,66	
953 B	Soutache circulaire argent et soie bleue de 4 mm.	15	0,66	
954 A	Gendarme et maréchal des logis : galon circulaire argent lézardé simple de 12 mm.	7	0,66	
954 B	Soutache circulaire argent de 4 mm.	15	0,66	
955	Gendarme auxiliaire : galon circulaire bleu roi de 13 mm soutaché à 2 mm d'un galon bleu roi de 2 mm.	7	0,66	
956	Pose d'une milanaise or pour élève officier aspirant, major, adjudant-chef, adjudant, élève officier de réserve, élève pilote et pilote élève.	5	1	
956 A	Pose d'une milanaise argent (à partir du grade de gendarme).	5	1	
957	Confection et pose d'une fausse jugulaire trait argent de 10 mm.	10	0,40	
957 A	Confection et pose d'une fausse jugulaire trait or de 10 mm.	10	0,40	
958	Pose de 2 boutons d'arme argent à tige de 12 mm.	3	2	
958 A	Pose de 2 boutons d'arme or à tige de 12 mm.	3	2	
959	Dépose de 2 boutons d'arme à tige de 12 mm.	1		
960	Pose d'un bouton-presseur pour coiffe.	2	1	
	Musique de l'air.			
961 A	Musicien : galon de feuilles de chêne.	7	0,66	
961 B	Musicien : galon boyau 6 mm.	15	0,66	

6.6. Divers.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	OBSERVATIONS.
970	Pose d'une paire d'attentes d'épaules brodées en cannetille or sur fond de drap cardé BA pour élève officier (paire).	30	1	Dans ce temps est comprise la préparation des attentes avant la pose.
970 A	Dépose d'une paire d'attentes d'épaules pour élève officier.	3		
971	Pose d'une paire d'attentes d'épaules en galon trait or de 10 mm pour sous-officiers et élèves sous-officiers (argent pour les sous-officiers de la gendarmerie).	25	0,22	
971 A	Dépose d'une paire d'attentes d'épaules pour sous-officiers et élèves sous-officiers.	2		
	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine.			
972 A	Dépose d'un insigne de corps ailé de poitrine.	3		
972 B	Cousu main.	13	1	
972 C	Cousu machine.	7	1	
	Pose d'un insigne d'unité brodé (écoles) insigne distinctif d'escadron ou autre sur la manche ou sur la poitrine.			
972 P	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel navigant.	7	1	
972 Q	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel mécanicien.	7	1	
972 R	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel service général.	7	1	
972 S	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel médecin.	7	1	
972 T	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel dentiste.	7	1	
972 U	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel pharmacien.	7	1	
972 V	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel gendarme.	7	1	
972 Y	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel commissaire.	7	1	
972 Z	Pose d'un insigne de corps ailé de poitrine personnel musicien.	7	1	
973 A	Pose d'un insigne tricolore brodé « France » sur la manche.	5	1	
973 B	Pose « velcro » partie crochets sur l'insigne.	12	0,20	

973 C	Pose « velcro » partie poils sur l'effet.	12	0,20	
973 D	Sans « velcro ».	10	1	
973 E	Pose « velcro » sur manche chemise, chemisette ou blouson gendarmerie.	12		
973 F	Pose « velcro » sur rabat de poche chemise, chemisette ou blouson gendarmerie.	3		
973 G	Dépose d'un insigne d'unité brodé.	2		
974	Galonnage d'une paire de pattes d'épaules rigides outre-mer.	12		Allocation de galons en fonction du grade.
975	Pose d'un dossard survêtement de sport.	10	1	
976				

7. CONFECTIONS SUR MESURES D'EFFETS D'HABILLEMENT.

Nota. Lorsque les opérations sont réalisées par plusieurs catégories de maîtres ouvriers, les temps alloués s'additionnent.

7.1. Armée de terre.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.			TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE (1,60 M ENVIRON) ET CORPULENCE MINCE ET MOYENNE.	TAILLE ET CORPULENCE MOYENNE. PETITE TAILLE ET CORPULENCE FORTE. GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MINCE.	GRANDE TAILLE (1,90 M ENVIRON) ET CORPULENCE MOYENNE ET FORTE.	
Élèves officiers et sous-officiers d'active accédant au grade de lieutenant : rédaction réservée.				
Officiers : tenue de gala métropole et outre-mer.				
Officiers masculins : notice technique (NT) n° 40-14 (1).				
Spencer.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 390 (2).
Tissu de fond en 150 cm.	1,40	1,60	2,10	
Toile tailleur en 80 cm.	0,60	0,70	0,80	
Toile plastron en 80 cm (3).	0,25	0,30	0,35	
Doublure en 140 cm (3).	1,00	1,20	1,40	
Mignonnette manche en 100 cm (3).	0,65	0,70	0,80	
Cinq boutons d'uniforme 21 mm (3).				
Six boutons d'uniforme 16 mm (3).				Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 480.
Pantalon.				
Tissu de fond en 150 cm.	1,10	1,30 m.	1,60 m.	
Doublure en 140 cm (3).	0,10	0,10	0,10	
Officiers féminins : NT n° 33-45 (1).	Petite taille (jusqu'à 1,60 m).	Taille moyenne.	Grande taille (1,70 m et plus).	
Veste.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510 (2).
Tissu de fond en 150 cm.	1,20	1,40	1,80	
Doublure en 140 cm (3).	1,00	1,20	1,40	

Toile tailleur en 80 cm.	0,60	0,70	0,80	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 450 (2).
Six boutons d'uniforme 21 mm.				
Quatre boutons d'uniforme 16 mm.				
Robe.				Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 420.
Tissu de fond en 150 cm.	2,60	2,90	3,20	
Doublure en 140 cm (3).	2,50	2,80	3,10	
Deux boutons d'uniforme 21 mm.				Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 240.
Chemisier et nœud papillon.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 440.
Tissu de fond en 150 cm.	1,40	1,60	1,90	
Sous-officier : tenue bleue armée.				
Personnel masculin : NT n° 04-37 (1).				
Vareuse.				
Tissu de fond en 150 cm.	1,50	1,70	2,20	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 390 (2).
Toile tailleur en 80 cm.	0,65	0,75	0,85	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 360 (2).
Toile plastron en 80 cm (3).	0,25	0,30	0,35	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 390 (2).
Doublure en 140 cm (3).	1,00	1,20	1,40	
Mignonnette en 100 cm (3).				
Cinq boutons d'uniforme 20 mm (3).	0,65	0,70	0,80	
Six boutons d'uniforme 15 mm (3).				
Pantalons.				
Tissu de fond en 150 cm.	1,10	1,30	1,60	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 465.
Doublure en 140 cm (3).	0,10	0,10	0,10	

(1) n.i. BO.

(2) Non compris la pose des insignes de grade, attentes d'épaules, insignes de spécialité.

(3) Les fournitures sont remboursées au maître-ouvrier sur présentation des factures correspondantes.

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître-ouvrier) : lustrine, poltaise, toile et feutrine, passement, épaulettes américaines, boutons crochets, agrafes, talonnettes, fils, etc.

DÉSIGNATIONS DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.						TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE (JUSQU'A 1,60 M).		TAILLE MOYENNE.		GRANDE TAILLE (1,70 M ET PLUS).		
	DU 36 AU 44.	DU 46 AU 52.	DU 36 AU 44.	DU 46 AU 52.	DU 36 AU 44.	DU 46 AU 52.	
Personnel féminin : NT n° 33-25 (1).							
Veste bleu armée.							Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 390 (3).
Tissu du fond en 150 cm.	1,30	1,40	1,40	1,45	1,45	1,55	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 330 (3).
Toile tailleur en 80 cm (2).							Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 300 (3).
Doublure en 140 cm (2).	1,25	1,30	1,30	1,35	1,35	1,45	
Quatre boutons d'uniformes, 21 mm (2). Six boutons d'uniformes, 16 mm (2).							
Jupe.							Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 300.
Tissu du fond en 150 cm.	0,70	1,00	0,75	1,05	0,80	1,10	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.
Doublure en 140 cm (2).	0,65	0,95	0,70	1,00	0,75	1,05	
Une fermeture à glissière.							

(1) n.i. BO.

(2) Les fournitures sont remboursées au maître-ouvrier sur présentation des factures correspondantes.

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître-ouvrier) : lustrine, feutrine, triplure, passement, soutache, épaulettes américaines, gros-grain, ruban, fermeture à glissière, agrafes, fils, etc.

(3) Non compris la pose des insignes de grade, attentes d'épaules, insignes de spécialité.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	DOTATION.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 5E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	
	PERSONNEL MASCULIN.	PERSONNEL FEMININ.	VÊTEMENTS HOMME.	VÊTEMENTS FEMME.

Tenues de cérémonie et de service courant « terre de France » ou « bleu chasseur » (mesure industrielle).				
Personnel masculin :				
- vareuse ;	1		70	
- manteau ;	1		60	
- pantalon.	2		30 par pantalon.	
Personnel féminin :				
- veste ;		1		80
- manteau ;		1		70
- jupe simplifiée ;		1		50
- jupe bermuda ;		1		50
- jupe allégée ;		1		35
- pantalon.		1		30

Nota. Réalisation en mesure industrielle.

Temps forfaitaires alloués pour les prestations administratives et techniques (finitions).

Ces dispositions ne comprennent pas le prix des fournitures (fourreaux d'épaules, insignes de collet métalliques, plaquette patronymique).

Le temps alloué pour la pose des boutons (vareuse et veste) est comptabilisé en sus, sur la base des éléments suivants :

- 6 boutons de 16 mm + 4 boutons de 21 mm pour la vareuse des personnels masculins, 4 boutons de 16 mm + 6 boutons de 21 mm pour la veste des personnels féminins ;
- 20 minutes de tailleur 3^e catégorie, 2^e échelon.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	QUANTITÉ DE TISSU (TISSU WHIPCARD BLEU ARMÉE) EN MÈTRE LINÉAIRE.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 5E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	
	PERSONNEL MASCULIN.	PERSONNEL FEMININ.	VÊTEMENTS HOMME.	VÊTEMENTS FEMME.
Sous-officiers : tenue bleu armée (mesure industrielle).				
Personnel masculin :				

- vareuse et pantalon ;	3		180	
- pantalon seul.	1,30		60	
Personnel féminin :				
- veste et jupe ;		2,50		180
- jupe seule.		1,05		60

Nota. Réalisation en mesure industrielle.

Temps forfaitaires alloués pour les prestations administratives et techniques (finitions).

Ces dispositions ne comprennent pas le prix des fournitures (fourreaux d'épaules, insignes de collet métalliques, plaquette patronymique).

Le temps alloué pour la pose des boutons (vareuse et veste) est comptabilisée en sus, sur la base des éléments suivants :

- 6 boutons de 16 mm + 4 boutons de 21 mm pour la vareuse des personnels masculins, 4 boutons de 16 mm + 6 boutons de 21 mm pour la veste des personnels féminins ;
- 20 minutes de tailleur 3^e catégorie, 2^e échelon.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 5E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).
Blouson armée de terre (mesure industrielle).	
Prise de mesure à partir d'un blouson témoin mis en place dans les différents ateliers (rédaction et envoi de la fiche de mesures et du bon de commande).	10
Réception du blouson adressé par le fournisseur.	5
Essayage .	5
Remise du blouson à l'ayant droit et prise en compte du paiement (chèque bancaire ou postal uniquement).	5
TOTAL.	25

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.			TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE (1,60 M ENVIRON) ET CORPULENCE MINCE ET MOYENNE.	TAILLE ET CORPULENCE MOYENNE. PETITE TAILLE ET CORPULENCE FORTE. GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MINCE.	GRANDE TAILLE (1,90 M ENVIRON) ET CORPULENCE MOYENNE ET FORTE.	
Tenues de cérémonie et de service courant « terre de France » ou « bleu chasseur » (confection).				
Personnel masculin : NT n° 40-09 (1).				
Vareuse.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 390.
Tissu du fond en laize de 150 cm.	1,70 m.	1,90 m.	2,40 m.	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 360.
Toile tailleur en 80 cm (2).	0,65 m.	0,75 m.	0,85 m.	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 390.
Toile pour plastron en 80 cm (2).	0,25 m.	0,30 m.	0,35 m.	
Doublure en 140 cm (2).	1,00 m.	1,20 m.	1,40 m.	
Mignonnette en 100 cm (2). Quatre boutons d'uniformes : 21 mm (2). Six boutons d'uniformes : 16 mm (2).	0,70 m.	0,75 m.	0,85 m.	
Pantalon.				Pantalon sans passepoil.
Tissu du fond en 150 cm.	1,20 m.	1,40 m.	1,80 m.	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 420.
Doublure en 140 cm (2).	0,10 m.	0,10 m.	0,10 m.	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 450.

Drap de distinction en 150 cm pour passepoil.	0,03 m.	0,03 m.	0,03 m.	Pantalon avec passepoil. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 465.
Gilet d'arme complet.				Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 400.
Drap.		0,70 m.		
Doublure intérieure.		1,00 m.		
Toile.		0,60 m.		
Dix boutons d'uniforme 10 mm.				Veste TDF ou bleu chasseur. Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 360. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 300. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 300. Jupe bermuda. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.
Personnel féminin : notices techniques n° 41-07, 41-08, 41-09, 41-10 (1).				
Tissu de fond en laize 150 :				
- veste TDF ou bleu classeur ;	1,40 m.	1,60 m.	1,90 m.	
- jupe bermuda ;	1,30 m.	1,40 m.	1,60 m.	
- jupe simplifiée ;	1,20 m.	1,30 m.	1,50 m.	
- pantalon.	1,20 m.	1,40 m.	1,80 m.	
Doublure en 140 (2) :				
- veste TDF ou bleu classeur ;	1,30 m.	1,50 m.	1,80 m.	
- jupe bermuda ;	1,20 m.	1,30 m.	1,50 m.	
- jupe simplifiée.	1,10 m.	1,20 m.	1,40 m.	
Toile tailleur en 80 (2) :	0,60 m.	0,70 m.	0,80 m.	
- veste TDF ou bleu classeur. Six boutons d'uniformes : 21 mm (2). Quatre boutons d'uniformes : 16 mm (2).				

				<p>Jupe simplifiée.</p> <p>Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240.</p> <p>Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.</p> <p>Pantalon.</p> <p>Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 420.</p> <p>Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 20 (2).</p>
Tenues de cérémonie des musiques.				
Veste personnel masculin.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 570.
Tissu de fond en 150 cm.		1,80 m.		
Toile tailleur en 80 cm.		0,70 m.		
Toile plastron en 80 cm .		0,30 m.		
Doublure en 140 cm.		1,40 m.		Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 420.
Pantalon personnel masculin.				
Tissu de fond en 150 cm.		1,33 m.		
Doublure en 140 cm.		0,60 m.		Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 570.
Veste personnel féminin.				
Tissu de fond en 150 cm.		1,50 m.		
Doublure en 140 cm.		1,20 m.		Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 570.
Pantalon personnel féminin.				
Tissu de fond en 150 cm.		1,46 m.		Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 570.

Doublure sac de poche en 140 cm.		0,20 m.		échelon = 420.
Jupe.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 300.
Tissu de fond en 150 cm.		1,00 m.		
Doublure en 140 cm.		0,80 m.		
Ceinturon.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 80.

(1) n.i. BO.

(2) Les fournitures sont remboursées au maître ouvrier sur présentation des factures correspondantes.

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître ouvrier) : lustrine ou poltaise, feutrine, cretonne, passement, épaulettes américaines, gros grain, boutons, crochets, agrafes, talonnettes, fils, etc.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.						TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE ET CORPULENCE MINCE OU MOYENNE (JUSQU'A 1,60 M).		PETITE TAILLE ET CORPULENCE FORTE. GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MINCE.		GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MOYENNE OU FORTE (+ 1,70 M).		
	DU 36 AU 44.	DU 44 AU 52.	DU 36 AU 42.	DU 44 AU 52.	DU 36 AU 42.	DU 44 AU 52.	
Personnel féminin : NT n° 41-16 (1).							
Jupe allégée.							
Tissu de fond en laize 150 cm.	0,80 m.	1,35 m.	0,85 m.	1,45 m.	0,90 m.	1,55 m.	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240.
Doublure en 140 cm (2).	0,70 m.	0,70 m.	0,75 m.	0,75 m.	0,80 m.	0,80 m.	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.

Élèves officiers, sous-officiers et militaires du rang : tenue de réception et de service courant autres que celles de type « terre de France ».

Les barèmes sont identiques à ceux de la tenue terre de France avec les modifications suivantes pour le pantalon :

- drap de distinction en 150 pour double bande : 0,20 m ;

- pantalon avec double bande : 525 minutes pour un ouvrier 4e catégorie, 2e échelon :

- pose de bandes sur un pantalon confectionné, comportant un passepoil : 150 minutes pour un ouvrier 4e catégorie, 2e échelon.

(1) n.i. BO.

(2) Les fournitures sont remboursées au maître ouvrier sur présentation des factures correspondantes.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE (1).			TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE (1,60 M ENVIRON) ET CORPULENCE MINCE ET MOYENNE.	TAILLE ET CORPULENCE MOYENNE. PETITE TAILLE ET CORPULENCE FORTE. GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MINCE.	GRANDE TAILLE (1,90 M ENVIRON) ET CORPULENCE MOYENNE ET FORTE.	
Tenues de réception, de cérémonie et de service courant : tenue blanche outre-mer.				
Personnel masculin : NT n° 40-09 (2).				
Vareuse.				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510.
Tissu du fond en laize 150 cm.	1,75 m.	2,00 m.	2,50 m.	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 450.
Doublure en 140 cm (3).	0,30 m.	0,30 m.	0,30 m.	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 130 (3).
Quatre boutons d'uniformes : 21 mm (3).				
Six boutons d'uniformes : 16 mm (3).				
Pantalon.				Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 420.
Tissu du fond en 150 cm.	1,10 m.	1,30 m.	1,60 m.	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 20 (3).
Doublure en 140 cm (3).		0,10 m.		

Gros-grain.		1,20 m.	
Sacs de poche.		0,20 m.	

(1) Sergé polyester viscose 260/150 pour la vareuse et 240/150 pour les autres effets.
(2) n.i. BO.
(3) Supplément tenue outre-mer : les fournitures sont remboursées au maître ouvrier sur présentation des factures correspondantes.

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître ouvrier) : triplure, doublure et poltaise synthétique, biais, passement, épaulettes américaines, gros grain, anneaux brisés, crochets, agrafes, boutons, fils, etc.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.						TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE (JUSQU'A 1,60 M).		TAILLE MOYENNE.		GRANDE TAILLE (1,70 M ET PLUS).		
	DU 36 AU 44.	DU 46 AU 52.	DU 36 AU 44.	DU 46 AU 52.	DU 36 AU 44.	DU 46 AU 52.	
Personnel féminin.							
Veste (1).							Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 390.
Tissu du fond en 150 cm.	1,30	1,40	1,40	1,45	1,45	1,55	
Toile tailleur en 80 cm (2).	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 330.
Doublure en 140 cm (2).	1,25	1,30	1,30	1,35	1,35	1,45	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 300.
Six boutons d'uniformes, 21 mm (2). Quatre boutons d'uniformes, 16 mm (2).							
Jupe.							Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 300.
Tissu du fond en 150 cm.	0,70	1,00	0,75	1,05	0,80	1,10	
Doublure en 140 cm (2).	0,65	0,95	0,70	1,00	0,75	1,05	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.

Sous-officiers et militaires du rang féminins : jupe simplifiée « terre de France ».
Le modèle est identique à celui relatif à la jupe simplifiée en métropole.
Le tissu est un croisé polyester laine 195/150 gris.

(1) NT n° 33-25 avec adjonction de pattes d'épaule, sans liseré au bas des manches (BOEM 557).
(2) Les fournitures sont remboursées au maître ouvrier sur présentation des factures correspondantes.

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître ouvrier) : lustrine, feutrine, triplure, passement, soutache, épaulettes américaines, gros-grain, ruban, fermeture à glissière, agrafes,

fil, etc.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.			TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE ET CORPULENCE MINCE ET MOYENNE.	PETITE TAILLE ET CORPULENCE FORTE. GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MINCE.	GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MOYENNE OU FORTE.	
Militaires du rang masculins et féminins : articles de la tenue « terre de France » en tailles exceptionnelles.				
Blouson gris militaire du rang (MDR) : NT n° 42-04 (1).				
Tissu de fond en laize 150.	1,60	1,80	2,00	Ouvrier tailleur 5e catégorie, 2e échelon = 315. Ouvrier tailleur 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier tailleur 3e catégorie, 2e échelon = 90.
Doublure en laize 150 (2).	0,60	0,65	0,70	
Pantalons gris MDR : NT n° 42-05 (1).				Ouvrier tailleur 4e catégorie, 2e échelon = 420.
Tissu de fond en laize 150.	1,20	1,40	1,80	Ouvrier tailleur 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier tailleur 3e catégorie, 2e échelon = 120.
Jupe simplifiée : NT n° 41-10 (1).				
Tissu de fond en laize 150.	1,20	1,30	1,50	
Doublure en laize 140 (2).	1,10	1,20	1,40	
Élèves officiers, sous-officiers et militaires du rang : articles de la tenue « terre de France » en tailles exceptionnelles.				

Chemise vert amande personnel masculin : NT n° 40-07 (1).				
Tissu en laize 150.	1,40	1,60	1,80	Ouvrier 5e catégorie, 1e échelon = 420 (2).
Chemisette vert amande personnel masculin : NT n° 40-08 (1).				
Tissu en laize 150.	1,10	1,30	1,50	Ouvrier tailleur 5e catégorie, 1er échelon = 360.
Chemisier vert amande personnel féminin : NT n° 41-05 (1).				
Tissu en laize 150.	1,10	1,30	1,50	Ouvrier tailleur 5e catégorie, 1er échelon = 330.
Chemisette vert amande personnel féminin : NT n° 41-06 (1).				
Tissu en laize 150.	0,90	1,00	1,10	Ouvrier tailleur 5e catégorie, 1er échelon = 350.

(1) n.i. BO.

(2) Les fournitures sont remboursées au maître ouvrier sur présentation des factures correspondantes.

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître ouvrier) : lustrine, feutrine, triplure, passement, soutache, épaulettes américaines, gros-grain, ruban, fermeture à glissière, agrafes, fils, etc.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE (1).	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
Personnel masculin.		
Chemise blanche manches courtes : NTA n° 23-42 (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	1,60	Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 380.
Personnel féminin.		

Chemisier blanc manches courtes (NTA n° 23-57) (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	1,40	Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 360.
(1) Allocations calculées pour une personne de taille moyenne, corpulence moyenne. (2) n.i. BO.		

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.	OBSERVATIONS.
	ÉLEVE OFFICIER ASPIRANT, ADJUDANT-CHEF, ADJUDANT.	AUTRES SOUS-OFFICIERS.		
Elèves officiers et sous-officiers : képis notice technique n° 1-30 (1).				
Tissu du fond en 150 cm :			Suivant l'arme : ouvrier 4e catégorie, 2e échelon (2) = 165, (3) = 140.	Lorsque les matières ne sont pas fournies à titre gratuit, celles-ci sont remboursées au maître-ouvrier au prix d'achat. Un prix maximum peut toutefois être fixé par le directeur local du commissariat.
- pour le turban, le calot et le bandeau pris ensemble ;				
- pour le turban et le calot ;	0,045	0,045		
- pour le bandeau ;	0,055	0,055		
- pour le turban, le calot et le bandeau pris ensemble.	0,10	0,10		
Doublure en 140 cm.	0,15	0,15		
Carcasse intérieure en matière plastique incombustible.	1	1		
Visière noire.	1	1		
Pourtour en basane noire.	1	1		
Cercle d'acier.	1	1		
Fond en matière plastique de 0,25 à 0,30 mm d'épaisseur.	1	1		
Boutons d'uniforme à tige de 10 mm.	2	2		
Galon trait côtelé de 10 mm.	0,37	0,37		
Soutache or ou argent de 5 mm avec 1/5 de soie rouge.	2,50			

Soutache laine de 3 mm.		1,45		
Filé or ou argent de 2 mm.		0,60		
(1) n.i. BO. (2) Elève officier aspirant, adjudant-chef, adjudant. (3) Autres sous-officiers.				

7.2. Armée de l'air.

a) Personnel masculin.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	Taille normale.	Taille exceptionnelle.	
Veste BA ou blanche ou parade musique [notice technique air (NTA) n° 20-50] (1).			
Tissu de fond en 150 cm.	1,85	2,60	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon : 480. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 270. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 210.
Toile intérieure en 80 cm.	0,70	0,95	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	1,90	2,25	
Boutons d'uniforme de 21 mm.	4	4	
Boutons d'uniforme de 16 mm.	2	2	
Boutons d'uniforme de 16 mm (pour la veste motocycliste).	4	4	
Épaulettes (paire).	1	1	
Ouate en 50 cm.	0,15	0,15	
Passement.	2,35	3,30	
Feutre de col.	0,12	0,12	
Attentes d'épaules (paire).	1	1	
Pantalon croisé laine polyester (CLP) (NTA n° 21-06) (1) ou allégé (NTA n° 21-03) (1) ou blanc [comité de coordination des commissariats (CCC) n° 15].			(2) Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 420.
Tissu de fond en 150 cm.	1,40	1,80	
Doublure en 150 cm (pour sacs de poche).	0,10	0,10	
Fermeture à glissière.	1	1	

Gros-grain ou anglaise.	0,95	1,25	(3) Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 540. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 330. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon : 180.
Manteau drap (NTA n° 21-11) (1).			
Tissu de fond en 150 cm.	2,90	4,10	
Toile intérieure en 80 cm.	1,60	2,24	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sacs de poche).	2,34	3,40	
Boutons d'uniforme de 25 mm.	6	6	
Boutons d'uniforme de 21 mm.	2	2	
Épaulettes dites « américaines » (paire).	1	1	
Ouate en 50 cm.	0,15	0,15	
Passement.	3,20	4,40	
Attentes d'épaules : les mêmes que pour la veste (paire).	1	1	
Spencer BA ou blanc (NTA n° 21-07) (1).			Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 390. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 400. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon : 390.
Tissu de fond en 150 cm.	1,60	2,10	
Toile intérieure en 80 cm.	1,00	1,15	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	1,90	2,20	
Boutons d'uniforme de 21 mm.	6	6	
Épaulettes (paire).	1	1	
Ouate en 50 cm.	0,15	0,15	
Passement.	2,10	2,90	
Feutre de col.	0,12	0,12	
Chaînette.	1	1	
Pantalon de soirée (NTA n° 21-07) (1).			Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 480. Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 300.
Tissu de fond en 150 cm.	1,40	1,80	
Doublure en 150 cm (pour sacs de poche).	0,10	0,10	
Gros grain ou anglaise.	0,95	1,25	
Fermeture à glissière (unités).	1	1	
Ceinture de soirée (NTA n° 21-08) (1).			
Tissu de fond en 150 cm.	0,20	0,22	

Doublure satin blanche en 150 cm.	0,16	0,18	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 440.
Tresse élastique.	0,25	0,30	
Chemise blanche de soirée (BOA n° 557-2).			
Tissu de fond en 150 cm.	1,90	2,50	

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	TAILLE EXCEPTIONNELLE.	
Parka bleue d'uniforme (NTA n° 21-05) (1).		Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 330. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 240.
Tissu de fond en 150 cm.	3,00	
Maille polyester en 150 cm.	1,00	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	0,70	
Microfibre d'isolation thermique pour calorifuge.	1,60	
Triplure thermo-adhérente.	1,00	
Fermeture à glissière devant (longueur variant suivant la stature de l'intéressé) (unité).	1	
Fermeture à glissière (unité).	3	
Ruban auto-agrippant « astrakan » BA de 25 mm.	0,05	
Ruban auto-agrippant « crochet » BA de 25 mm.	0,05	
Ruban auto-agrippant « astrakan » BA de 50 mm.	0,05	
Lacet rond de 4 mm.	2,00	
Bloqueur pour lacet de serrage.	6	
Boutons pression parka bleu d'uniforme (PBU) de 22 mm (partie mâle) (unité).	5	
Boutons pression PBU de 22 mm (partie femelle) (unité).	5	
Boutons pression PBU de 18 mm (partie mâle) (unité).	4	
Boutons pression PBU de 18 mm (partie femelle) (unité).	2	
Blouson CLP (NTA n° 21-02) (1).		Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 315.
Tissu de fond en 150 cm.	1,75	

Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	1,20	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 90.
Toile intérieure en 80 cm.	1,00	
Boutons d'uniforme de 16 mm (unité).	2	
Épaulettes (paire).	1	
Passement.	1,70	
Chemise bleu clair (NTA n° 23-37) (1) ou chemise blanche manches longues (NTA n° 23-47) (1).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 420.
Tissu de fond en 150 cm.	1,90	
Chemise blanche manches courtes : (NTA n° 23-42) (1).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 380.
Tissu de fond en 150 cm.	1,60	
Chemise bleu clair (NTA n° 23-40) (1) ou chemise blanche (cahier des clauses techniques n° 7).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 360.
Tissu de fond en 150 cm	1,60	
Short BA outre-mer (NTA n° 23-04) (1).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 300.
Tissu de fond en 150 cm.	1,00	
Doublure en 150 (doublure et sac de poche).	0,55	
Fermeture à glissière (unité).	1	

b) Personnel féminin.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	TAILLE NORMALE.	TAILLE EXCEPTIONNELLE.	
Veste BA ou blanche ou parade musique (NTA n° 20-49) (1).			Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 300. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 180.
Tissu de fond en 150 cm.	1,65	2,40	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	1,45	2,00	
Toile intérieure en 80 cm.	0,80	0,95	
Épaulettes (paire).	1	1	
Boutons d'uniforme de 21 mm.	4	4	
Passement.	1,80	2,40	

Feutre de col.	0,12	0,12
Attentes d'épaules (paire).	1	1
(1) n.i. BO.		

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	TAILLE NORMALE.		
Blouson CLP (NTA n° 21-02) (1).			Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 315. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 90.
Tissu de fond en 150 cm.		1,75	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).		1,20	
Toile intérieure en 80 cm.		1,00	
Boutons d'uniforme de 16 mm (unité).		2	
Épaulettes (paire).		1	
Passement.		1,70	

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	Taille normale.	Taille exceptionnelle.	
Jupe CLP ou allégée ou blanche (NTA n° 22-03) (1).			Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.
Tissu de fond en 150 cm.	1,45	1,60	
Doublure en 150 cm (pour doublure).	0,75	0,85	
Gros grain ou anglaise.	0,80	1,15	
Fermeture à glissière (unité).	1	1	
Pantalons CLP ou allégés (NTA n° 21-99) (1).			Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 420.
Tissu de fond en 150 cm.	1,30	1,60	
Doublure en 150 cm (pour sacs de poche).	0,10	0,10	

Gros grain ou anglaise.	0,80	1,15	
Fermeture à glissière (unité).	1	1	
Manteau drap (NTA n° 21-10) (1).			
Tissu de fond en 150 cm.	2,70	3,80	(3)
Toile intérieure en 80 cm.	1,40	2,10	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 540.
Doublure en 150 cm (pour doublure et sacs de poche).	2,30	3,40	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 300.
Boutons d'uniforme de 25 mm (unité).	6	6	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 180.
Boutons d'uniforme de 21 mm (unité).	2	2	
Épaulettes (paire).	1	1	
Ouate en 50 cm.	0,15	0,15	
Passement.	3,00	4,20	
Attentes d'épaules : les mêmes que pour la veste (paire).	1	1	
Spencer BA ou blanc (NTA n° 21-09) (1).			
Tissu de fond en 150 cm.	1,40	1,80	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510.
Toile intérieure en 80 cm.	0,70	0,80	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 450.
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	1,20	1,40	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 130.
Boutons d'uniforme de 21 mm (unité).	6	6	
Épaulettes (paire).	1	1	
Passement.	1,90	2,60	
Feutre de col.	0,12	0,12	
Chaînette.	1	1	
Robe de soirée (NTA n° 21-09) (1).			
Tissu de fond en 150 cm.	2,90	3,20	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 420.
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	2,80	3,10	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 240.
Fermeture à glissière (unité).	1	1	
Boucle de ceinture (unité).	1	1	
Œillet de ceinture (unité).	3	3	
Chemisier blanc de soirée et nœud papillon blanc (BOA n° 557-2) (1).			Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 440.

Tissu de fond en 150 cm.	1,60	1,90
--------------------------	------	------

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	TAILLE NORMALE.	
Parka bleue d'uniforme (notice technique n° 21-05) (1).		
Tissu de fond en 150 cm.	2,70	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 330. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 240.
Maille polyester en 150 cm.	0,90	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	0,60	
Microfibre d'isolation thermique pour calorifuge.	1,40	
Triplure thermo-adhérente.	0,85	
Fermeture à glissière devant (longueur variant suivant la stature de l'intéressé) (unité).	1	
Fermeture à glissière (unité).	4	
Ruban auto-agrippant « astrakan » BA de 25 mm.	0,05	
Ruban auto-agrippant « crochet » BA de 25 mm.	0,05	
Ruban auto-agrippant « astrakan » BA de 50 mm.	0,05	
Lacet rond de 4 mm.	2,00	
Bloqueur pour lacet de serrage.	6	
Boutons pression PBU de 22 mm (partie mâle) (unité).	5	
Boutons pression PBU de 22 mm (partie femelle) (unité).	5	
Boutons pression PBU de 18 mm (partie mâle) (unité).	4	
Boutons pression PBU de 18 mm (partie femelle) (unité).	2	
Chemisier bleu clair (NTA n° 23-51) (1) ou chemisier blanc manches longues (NTA n° 23-50) (1).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 390.
Tissu de fond en 150 cm.	1,50	
Chemisier blanc manches courtes (NTA n° 23-57) (1).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 360.
Tissu de fond en 150 cm.	1,40	

Chemisette bleu clair (NTA n° 23-54) (1) ou chemisette blanche [notice technique du service du service technique du commissariat de la marine (NT STCM) n° 8410-1014] (1).		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 350.
Tissu de fond en 150 cm.	1,15	

c) Effets unisexes.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE (1).	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
Plastron de parade (NTA n° 25-47) (1).		Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 20.
Tissu de fond en 150 cm.	0,24	
Ruban auto-agrippant « astrakan » de 20 mm.	0,13	
Ruban auto-agrippant « crochet » de 20 mm.	0,13	
Bonnet de police : NTA n° 25-02 (1).		Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 36.
Tissu de fond en 150 cm.	0,19	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	0,10	
Toile intérieure en 80 cm.	0,20	

Nota. 7.2, a), b) et c).

Les allocations de tissus sont exprimées en mètres et centimètres et les temps de main-d'œuvre en minutes.

Lorsque le tissu est délivré dans une laize différente de celle prévue au barème, opérer une conversion théorique proportionnelle par règle de trois.

Les caractéristiques des matières à utiliser et les spécifications techniques de confection sont précisées par les notices techniques de ces effets.

L'administration fournit (ou éventuellement rembourse sur facture) les matières premières et semi-produits mentionnés dans la première colonne. Les fournitures qui ne figurent pas dans cette colonne correspondent aux menues fournitures et sont donc à la charge des maîtres tailleurs (pour mémoire à la charge du maître tailleur : lustrine, feutrine, triplure, cretonne, biais, passement, gros-grain, ruban, tresse élastique, fermeture à glissières, épaulettes, boutons, boutons-pression, crochets, agrafes, talonnettes, fils, etc.).

Chaque article devra comporter une étiquette d'origine et d'entretien cousue sur le vêtement (modèle OT 4 - NTA n° 29-77).

(1) n.i.BO.

(2) Les allocations et le temps alloué ne s'appliquent que pour les tailles qui ne sont pas réalisées en série industrielle.

(3) Le temps alloué pour le manteau drap comporte la confection de deux ouvertures destinées au passage des bélières du poignard qui doivent être pratiquées sur tous les manteaux, quel que soit le grade du bénéficiaire.

7.3. Tenues de combat et de spécialités terre et air.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE (1).			TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE ET CORPULENCE MINCE ET MOYENNE.	PETITE TAILLE ET CORPULENCE FORTE. GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MINCE.	GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MOYENNE OU FORTE.	
Parka combat avec doublure .				
Parka bariolée théâtre européen (TE) ou zone désertique (ZD) [notice technique terre (NTT n° 31-05)] (2).				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 90.
Tissu de fond en laize 146 (1).	2,50	2,70	3,00	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 300.
Ruban de 28 mm.	2,10	3,25	2,50	
Lacet rond de 3,5 à 4 mm.	4,35	4,60	4,90	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 240.
Tissu en 100 cm pour doublage.	0,20	0,20	0,20	
Doublure de parka bariolée TE ou ZD (NTT n° 31-05).				Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 120.
Tissu du fond en 140.	1,70	1,85	2,00	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 60.
Veste de combat bariolée TE ou ZD : notice technique n° 31-21 (2).				
Tissu du fond en 150 cm.	2,20	2,40	2,60	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 120.
Lacet rond de 2,5 à 3 mm.	0,20	0,20	0,20	
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 25 mm.	0,18	0,18	0,18	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 360.
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 25 mm.	0,18	0,18	0,18	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 360.
	0,05	0,05	0,05	

Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 50 mm.				
Pantalons de combat bariolé TE ou ZD : notice technique n° 31-20 (2).				
Tissu du fond en 150 cm.	1,90	2,20	2,40	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 360. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 300.
Chemise bariolée manches courtes TE ou ZD : NTA n° 46-01 (2).				
Tissu du fond en 150 cm.	1,10	1,30	1,50	Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 360.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
Short GAO : NTA n° 24-12 (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	0,80	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 320. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 260.
Chemise GAO : NTA n° 24-13 (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	0,90	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 60. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 180.
Combinaison spécialiste : NTA n° 24-15 (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	4,00	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510.
Fermeture à glissière, longueur suivant la stature de l'intéressé (pour le devant) (unité).	1	
Fermeture à glissière pour les poches de poitrine (unité).	2	

Fermeture à glissière en 20 cm (pour les poches de bas de jambes et les bas de manches) (unité).	4	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240.
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 20 mm.	0,81	
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 20 mm.	0,81	
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 25 mm.	0,12	
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 25 mm.	0,12	
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 50 mm.	0,05	
Tresse élastique de 30 mm (pour ceinture).	0,70	
Vinyle transparent souple (11,5 x 16 cm - épaisseur : 1 mm).	1	
Mousse pour renfort de genoux (épaisseur : 5 mm - hauteur : 26 cm).	0,50	
Veste spécialiste : NTA n° 24-16 (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	2,40	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 120.
Fermeture à glissière, longueur suivant la stature de l'intéressé (pour le devant) (unité).	1	
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 20 mm.	0,81	
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 20 mm.	0,81	
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 25 mm.	0,12	
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 25 mm.	0,12	
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 50 mm.	0,05	
Tresse élastique de 30 mm (pour ceinture).	0,70	
Vinyle transparent souple (11,5 x 16 cm - épaisseur : 1 mm).	1	
Pantalon spécialiste : NTA n° 24-17 (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	2,40	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 360.
Fermeture à glissière (pour les poches de côté et de la braguette) (unité).	3	
Tresse élastique de 40 mm (pour ceinture).	0,30	
Mousse pour renfort de genoux (épaisseur : 5 mm - hauteur : 26 cm).	0,50	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 300.
Combinaison de vol transport (NTA n° 24-73) (2) ou climat chaud (NTA n° 24-74) (2).		
Tissu de fond en 150 cm.	4	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 510.
Fermeture à glissière, longueur suivant la stature de l'intéressé (pour le devant) (unité).	1	
Fermeture à glissière en 20 ou 22 ou 24 cm, longueur variant suivant la stature de l'intéressé (pour la poche de poitrine) (unité).	2	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon

Fermeture à glissière en 20 cm (pour les poches de bas de manches) (unité).	4	= 240. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.	
Fermeture à glissière en 40 cm (pour les bas de bas de jambes) (unité).	2		
Fermeture à glissière en 14 cm (pour la poche de manche) (unité).	2		
Tresse élastique pour ceinture largeur 3 cm.	0,75		
Bande infrarouge (IR) teinte argent (9 x 6,5 cm).	1		
Bande IR teinte blanc argent (9 x 6,5 cm).	1		
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 16 mm.	0,22		
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 16 mm.	0,22		
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 25 mm.	0,15		
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 25 mm.	0,15		
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 30 mm.	0,32		
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 30 mm.	0,22		
Ruban auto-agrippant « astrakan » vert OTAN de 50 mm.	0,38		
Ruban auto-agrippant « crochet » vert OTAN de 50 mm.	0,20		
Ruban plat coton vert OTAN en 10 mm.	0,90		
Ruban plat coton vert OTAN en 30 mm.	1,90		
(1) Les allocations sont calculées pour une personne de taille de 1,70 m ; corpulence forte. (2) n.i.BO.			

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.		TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	Taille normale.	Taille exceptionnelle.	
Veste homme/femme civil musicien.			
Tissu de fond en 150 cm.	1,85	2,60	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 480. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 270. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 210.
Toile intérieure en 80 cm.	0,70	0,95	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sacs de poche).	1,90	2,25	
Épaulettes (paire).	1	1	
Ouate en 50 cm.	0,15	0,15	

Passement.	2,35	3,20	
Feutre de col.	0,12	0,12	
Pantalon homme civil musicien.			
Tissu de fond en 150 cm.	1,25	1,80	Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 300.
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	0,55	0,70	
Gros grain ou anglaise.	0,90	1,20	
Fermeture à glissière (unité).	1	1	
Jupe civile musicienne.			
Tissu de fond en 150 cm.	1,20	1,60	Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 220.
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	1,00	1,20	
Gros grain ou anglaise.	0,80	1,15	
Fermeture à glissière (unité).	1	1	
Habit homme ou femme gala musicien.			
Tissu de fond en 150 cm.	2,70	3,30	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 540. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 400. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 390.
Toile intérieure en 80 cm.	2,10	2,35	
Doublure en 150 cm (pour doublure et sac de poche).	3,00	3,40	
Boutons d'uniforme de 21 mm (unité).	4	4	
Épaulettes (paire).	1	1	
Ouate en 50 cm.	0,15	0,15	
Passement.	4,20	5,00	
Feutre de col.	0,12	0,12	
Chaînette.	1	1	
Jupe longue de soirée musicienne.			
Tissu de fond en 150 cm.	2,60	2,90	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 360.
Doublure en 150 cm.	2,50	2,80	
Gros-grain ou anglaise.	0,80	1,00	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 180.
Fermeture à glissière (unité).	1	1	

7.4. Militaires infirmiers et techniciens féminins des hôpitaux des armées.

DÉSIGNATION DE CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE.						TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	Petite taille (jusqu'à 1,60 m).	Taille moyenne.			Grande taille (1,70 m et plus).		
Tenue de cérémonie et de service courant : tenue d'hiver notice technique n° 38-05 (1).							
Veste.							Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 360. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 300. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 300.
Tissu du fond en 150 cm.	1,35	1,45	1,45	1,50	1,50	1,60	
Toile tailleur en 80 cm.	0,65	0,70	0,70	0,75	0,75	0,80	
Doublure en 140 cm.							
Huit boutons d'uniformes, 21 mm (2).	1,30	1,35	1,35	1,40	1,40	1,50	
Quatre boutons d'uniformes, 16 mm (2).							
Jupe.							Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.
Tissu du fond en 150 cm.	0,80	1,10	0,85	1,15	0,90	1,25	
Doublure en 140 cm.	0,70	1,00	0,75	1,05	0,80	1,15	
Tenue de cérémonie et de service courant : tenue d'été notice technique n° 38-06 (1).							
Veste.							Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 360. Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 210. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 210.
Tissu du fond en 150 cm.	1,35	1,45	1,45	1,50	1,50	1,60	
Triplure en 80 cm.							
Quatre boutons d'uniformes, 21 mm (2).	0,65	0,70	0,70	0,75	0,75	0,80	
Quatre boutons d'uniformes, 16 mm (2).							
Jupe.							Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 240. Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 120.
Tissu du fond en 150 cm.	0,80	1,10	0,85	1,15	0,90	1,25	
Doublure en 140 cm.	0,70	1,00	0,75	1,05	0,80	1,15	
(1) n.i. BO.							
(2) Les fournitures sont remboursées au maître ouvrier sur présentation des factures correspondantes.							

Nota. Tissu de fond veste et jupe de la tenue d'hiver : croisé laine/polyster 300 « bleu aviation » ; tissu de fond de veste de la tenue d'été : sergé polyester viscose 260 blanc ; tissu de fond jupe de la tenue d'été : croisé laine/polyster 300 « bleu aviation » en métropole et sergé polyester viscose 260 blanc outre-mer.

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître-ouvrier) : épaulettes américaines, passement, gros grain, ruban, fermeture à glissière, fils, etc.

7.5. Tenue des militaires motocyclistes.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE (1).	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
Culotte motocycliste pour gendarme de l'air.		Ouvrier 5e catégorie, 1er échelon = 600.
Tissu élastique en 130 cm.	1,45	
(1) Les allocations sont calculées pour une personne de taille 1,70 m.		

7.6. Tenue des militaires pratiquant l'équitation.

DÉSIGNATION DES CONFECTIONS.	ALLOCATIONS DE MATIÈRES EN MÈTRE LINÉAIRE (1).			TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES.
	PETITE TAILLE (1,60 M ENVIRON) ET CORPULENCE MINCE OU MOYENNE.	TAILLE ET CORPULENCE MOYENNE. PETITE TAILLE ET CORPULENCE FORTE. GRANDE TAILLE ET CORPULENCE MINCE.	GRANDE TAILLE (1,90 M ENVIRON) ET CORPULENCE MOYENNE OU FORTE.	
Tunique d'équitation.				
Tissu du fond en 150 cm.	1,50	1,70	2,20	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 450.
Toile tailleur en 80 cm (2).	0,65	0,75	0,85	
Toile pour plastron en 80 cm (2).	0,25	0,30	0,35	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 540.
Doublure en 140 cm (2).	1,00	1,20	1,40	
Mignonnette en 100 cm (2).	0,65	0,70	0,80	Ouvrier 3e catégorie, 2e échelon = 300.
Neuf boutons d'uniforme, 20 mm (2).				
Six boutons d'uniforme, 15 mm (2).				
Manteau d'équitation : notice technique (NT) n° 24-74 (3).				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 300.

Tissu du fond en 140 cm.	2,60	3,00	3,50	Ouvrier 4e catégorie, 2e échelon = 540.
Toile tailleur en 80 cm (2).	1,20	1,00	1,60	
Doublure en 100 cm (2).	2,30	2,40	2,90	
Culotte d'équitation : NT n° 24-75 (3).				Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 660 (4).
Tissu du fond en 150 cm.	1,10	1,20	1,60	
Doublure en 100 cm (2).	0,90	1,00	1,25	Ouvrier 5e catégorie, 2e échelon = 720 (5).
Tissu en 100 cm pour manchettes (2).	0,20	0,20	0,20	
Basane en peau (paire).				
<p>(1) Les allocations sont calculées pour une personne de taille 1,70 m ; corpulence forte. (2) Les fournitures sont remboursées au maître ouvrier sur présentation des factures correspondantes. (3) n.i. B.O. (4) Pour une culotte aec braguette et sous-patte [(notice technique n° 24-75) (743 a) (n.i. BO)]. (5) Pour une culotte à pont [(notice technique n° 24-75) (743 b) (n.i. BO)].</p>				

Nota. Lorsque le tissu est délivré dans une laize différente de celle prévue au barème, opérer une conversion théorique proportionnelle par règle de trois.

L'administration fournit (ou éventuellement rembourse sur facture) les matières premières et semi-produits mentionnés dans la 1^{re} colonne. Les fournitures qui ne figurent pas dans cette colonne correspondent aux « menues fournitures » au point 2.3.2.4. a) de l'instruction n° 30550 /DEF/DCCAT/ORH/PM du 1^{er} juillet 2002, et sont donc à la charge des maîtres tailleurs.

Chaque tenue devra comporter une étiquette d'origine (modèle OT 4 - NTA 29-77).

Autres fournitures (pour mémoire à la charge du maître-ouvrier) : tresse élastique de 18 mm, boutons en matière plastique, boutons-pression, fermeture à glissière, fils, etc.

7.7. Articles divers.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	PAR MÈTRE DE LARGE.	FORMATION DE PLIS SIMPLES PAR MÈTRE DE LARGE	FORMATION DE PLIS CREUX ET PINCES PAR MÈTRE DE	DOUBLAGE (1).	CONFECTION OURLET SUR LES DEUX LISIÈRES (1).	PLOMBAGE PAR MÈTRE DE LARGE (1).
-----------------	--------------------------	---------------------	--	--	---------------	--	----------------------------------

			(1).	LARGE (1).			
			A	B	C	D	E
Doubles rideaux.							
	Confection d'un double rideau comportant un ruban fronçeur avec grand ourlet.						
701	Hauteur inférieure à 2,50 m.	18	10	15	15	20	5
702	Hauteur comprise entre 2,50 m et 3,50 m.	21	10	15	18	30	5
703	Hauteur comprise entre 3,50 m et 4,50 m.	29	10	15	27	40	5
704	Hauteur supérieure à 4,50 m.	34	10	15	32	55	5
705	Pose d'une agrafe simple ou anneau.	2					
706	Pose d'une agrafe « flamande ».	3					
707	Confection d'une embrasse en tissu de fond, comportant une triplure.	30					
708	Pose d'un galon d'ornement (au mètre linéaire) :						
	- à la main ;	20					
	- à la machine.	8					
(1) Suppléments.							

Nota. En cas de confection de doubles rideaux avec des tissus spéciaux les temps ci-dessus sont majorés :

- de 25 p. 100 pour un tissu ignifugé ;

- de 50 p. 100 pour un tissu de verre.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).			
		PAR MÈTRE DE LARGE.		OURLET SUR LES DEUX LISIÈRES (1).	OURLET AVEC PLI DIT « RELIGIEUX » (PAR MÈTRE DE LARGE) (1).
		AVEC OURLET.	SANS OURLET (2).		

Voilages ou rideaux légers.					
	Confection d'un voilage ou rideau léger comportant un ruban fronceur avec ou sans ourlet simple.				
709	Inférieur à 2,50 m.	10	7	10	5
710	Compris entre 2,50 m et 3,50 m.	13	9	15	5
711	Compris entre 3,50 m et 4,50 m.	18	12	20	5
712	Supérieur à 4,50 m.	23	16	28	5
713	Confection d'un rideau dit « brise-bise » inférieur à 2,50 m.	16			
	Pose plomb bas brise-bise.	5 par mètre.			
(1) Suppléments.					
(2) Rideaux livrés bas terminés par mètre de large.					

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).
Cantonniers.		
715	Confection d'une cantonnière sans pli (avec système de fixation par ruban auto-agrippant) par mètre de large.	14
	Suppléments :	
716	- pour confection avec pli simple ;	10
717	- pour doublage.	14
718	Formation de plis.	15
719	Pose de voilage.	15
720	Pose double-rideau.	15
721	Pose store.	35
722	Pose des tringles.	45
723	Pose de brise-bise.	8

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATION DE MATIÈRES.	OBSERVATIONS.
Rideaux.				
	Confection d'un rideau avec tête à œillets.			Marquage, découpe empiècement œillet, sertissage machine.
725	Pose d'un œillet sur tête de rideaux (entre 1 et 5).	5	1 œillet diamètre 40 mm.	
726	Pose d'un œillet sur tête de rideaux (au-delà de 5).	3	1 œillet diamètre 40 mm.	

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).
Couvre-lits (avec couvre-traversin attenant pour literie en 90 ou 70 cm.		
741	Confection d'un couvre-lit à volants et plis.	210
742	Confection d'un couvre-lit pour lit d'angle (un volant à plis, plus un volant sans pli).	195
743	Confection d'un couvre-lit à volant sans pli.	165
744	Confection de deux couvre-lits EVAT.	160
Effets de couchage.		
745	Confection d'une housse de couette.	28
746	Confection d'un drap housse.	20

Nota. Les temps définis « par mètre de large » pour la confection des doubles rideaux et voilages s'appliquent à la largeur réelle de l'article. Ainsi, le temps alloué pour un voilage de 2 mètres de hauteur et 1,40 m de large est de : $10 \times 1,4 = 14$ minutes. Le résultat ainsi trouvé est, le cas échéant, arrondi à la minute supérieure.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	TEMPS ALLOUÉ EN MINUTES (OUVRIER 4E CATÉGORIE, 2E ÉCHELON).	ALLOCATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES.
Réalisation de pavillons et drapeaux.			
750	Réalisation de pavillon tricolore 80 x 120.	42	1 m ² de tissu polyester. 1 m de drisse.

			2 mousquetons.
751	Réalisation de pavillon tricolore 100 x 150.	50	1,6 m ² de tissu polyester. 1,2 m de drisse. 2 mousquetons.
752	Réalisation de pavillon tricolore 150 x 225.	90	3,4 m ² de tissu polyester. 1,5 m de drisse. 2 mousquetons.
753	Réalisation de drapeaux tricolores 40 x 60.	30	0,3 m ² de tissu polyester. 1 hampe porte-drapeau.
754	Réalisation de drapeaux tricolores 60 x 90.	42	0,6 m ² de tissu polyester. 1 hampe porte-drapeau.
755	Réalisation de drapeaux tricolores 120 x 180.	90	2,2 m ² de tissu polyester. 1 hampe porte-drapeau.
756	Réalisation de pavillon autre dimension ou format.	Sur devis.	
757	Réalisation de drapeaux autre dimension ou format.	Sur devis.	

8. TEXTE ABROGÉ.

La décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - n° 31208/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 modifiée, relative au barème n° 1 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers tailleurs en service dans les armées de terre et de l'air est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.